



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

Sommaire

04	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC	4
	Message de M. Sébastien Yves-Ménager	6
	Profil	8
	Dates clés	10
	Nos activités	12
	Notre modèle économique	14
	Actionnariat	16
	Filiales	17
18	RAPPORT D'ACTIVITÉ	18
	Faits marquants & principales	
	Réalisations de l'année	20
	Revue des activités du Groupe	22
28	RAPPORT ESG	28
	La Société des Boissons du Maroc : citoyenne, solidaire & responsable	32
	Les engagements de la Société des Boissons du Maroc en chiffres	33
	Une politique RH qui favorise l'épanouissement et le bien-être	34
	Une maîtrise progressive de l'empreinte environnementale	38
	Une gouvernance engagée & une organisation efficiente	40
	Un respect strict des règles d'éthique et de déontologie	50
	Éthique dans les affaires	51
	Communication financière & relations investisseurs	52
54	COMPTES FINANCIERS	54
	Rapport de gestion	56
	Comptes consolidés	82
	États financiers	
	Notes aux comptes	
	Rapport général des Commissaires aux Comptes	
	Comptes sociaux	100
	États financiers	
	Rapport général des Commissaires aux Comptes	
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	
	Déclaration des honoraires des Commissaires aux Comptes	121

**PRÉSENTATION
DE LA SOCIÉTÉ
DES BOISSONS
DU MAROC**

01



Message de M. Sébastien Yves-Ménager Directeur Général de la Société des Boissons du Maroc

« Une crise est toujours porteuse d'opportunités ! »



La ressource humaine est notre principale valeur. Quel que soit l'équipement technologique dont nous disposons, si nous ne recrutons, ne formons, n'accompagnons pas nos collègues, nous ne tirerons jamais profit de cet outil. Je dis toujours que l'Humain est au centre du dispositif. C'est ma conviction et j'en ai fait mon style de management. Je suis convaincu que dans la majorité des cas, la personne est performante quand elle est au bon poste. Parfois, il suffit d'affecter des ressources vers d'autres postes pour trouver la bonne combinaison et faire en sorte que la ressource s'épanouisse et donne le meilleur d'elle-même.

Résilience

Une crise est toujours porteuse d'opportunités. Il faut savoir les saisir en tirant les leçons de la contraction de l'économie et en adoptant parfois des mesures audacieuses permettant d'améliorer les rendements et les ratios opérationnels de l'entreprise.

Nous venons de boucler l'exercice 2021 et je dois dire que les résultats financiers sont tout à fait honorables malgré un contexte et une conjoncture des plus hostiles. Notre groupe a fait preuve d'une grande résilience et nous avons su maintenir notre attractivité commerciale tout en réduisant nos coûts de production.

Nous démarrons l'année 2022 avec beaucoup d'optimisme et de détermination. Nous venons de vivre une année exceptionnelle et atypique où le sentiment de soulagement et de liberté de reprendre un semblant de vie normale se mélangeaient à l'obligation de prudence face au reste des tensions sanitaires. Le genre de situation qui nous empêche de formuler des prévisions. Malgré tout, nous avons pu prendre des décisions stratégiques au bon moment afin de préparer la reprise et proposer à nos clients les produits adaptés avec la qualité requise. A ce titre en particulier, j'aimerais remercier les équipes qui ont fait preuve d'une grande réactivité et d'une adaptabilité remarquables.



Notre groupe a fait preuve d'une grande résilience et nous avons su maintenir notre attractivité commerciale tout en réduisant nos coûts de production.



Aujourd'hui nous envisageons l'avenir avec plus de confiance et de détermination et notre stratégie de développement pour les prochaines années tire sa légitimité de la réalité du terrain et du contact direct que j'ai pu avoir avec les équipes dans les agences, les points de vente, les circuits de distribution et des différents intervenants des opérations techniques de nos unités de production. Toutes les décisions ont été jusque-là prises en concertation avec les équipes qui les mettront en œuvre.

Développement des ventes

Notre développement futur tient à notre présence sur le marché sous la bannière des 3P : le bon Produit à la bonne Place et au bon Prix. Pour y arriver, nous avons mis en place une nouvelle organisation de l'entreprise, la dotant d'un département marketing puissant, créatif et autonome. Cette nouvelle direction apportera un soutien total à nos équipes commerciales sur le terrain et dans les agences qui, elles aussi, ont été dimensionnées pour être des acteurs commerciaux de notre promotion et du développement de nos ventes. Ce développement est étroitement lié à deux axes que sont le circuit de distribution et la segmentation des produits par canal de distribution.

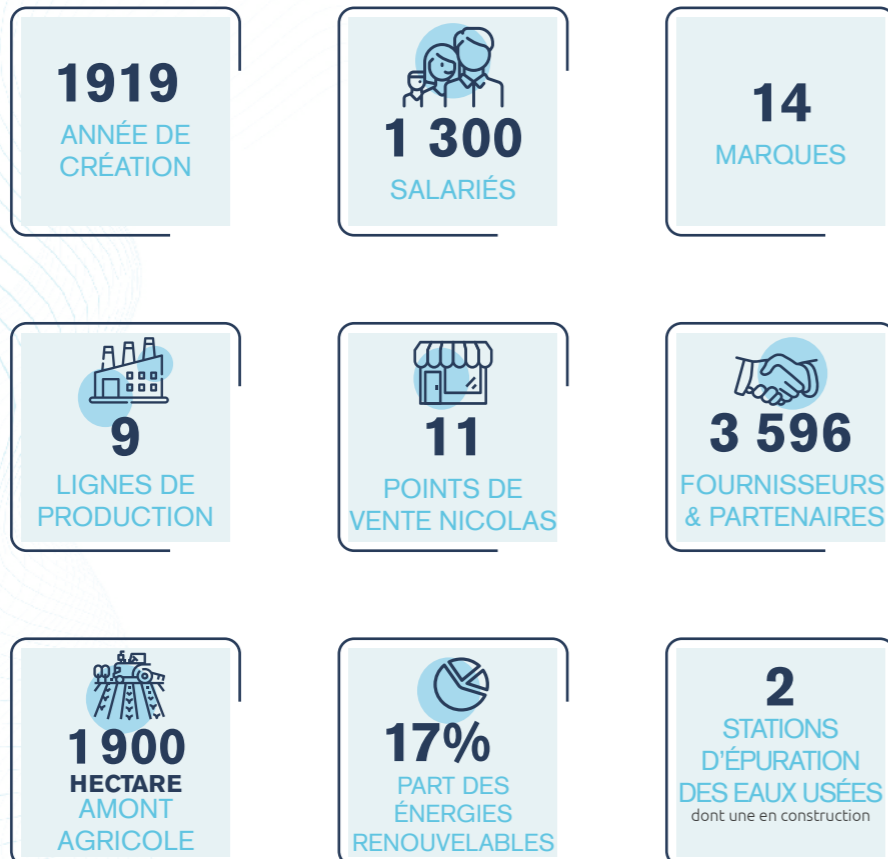
Désormais, nous dédions des produits à chaque canal : grandes surfaces, restaurants, hôtels. La vente est également segmentée afin de réduire le nombre de tournées de distribution, en anticipant les commandes par des équipes de pré-vendeurs dont la fonction est de visiter, accompagner et développer les points de vente.

Préserver notre planète

La satisfaction du client, l'innovation et l'amélioration continue de notre rentabilité sont certes des leitmotivs importants qui nous animent à chaque prise de décision mais pour nos futurs plans d'action, s'il fallait mettre le focus sur une seule directive en priorité, ce serait la réduction des consommations : moins d'électricité, moins d'eau, moins d'hydrocarbures pour produire les mêmes quantités de produits. Notre avenir passe par nos actions fortes pour préserver notre planète.

C'est de cette vision et de ces optimisations que peuvent éclore des comportements responsables. En polluant moins, nous permettrons de produire mieux, de façon plus profitable mais surtout plus durable.

La Société des Boissons du Maroc leader centenaire de l'industrie agroalimentaire et producteur historique de la bière au Maroc

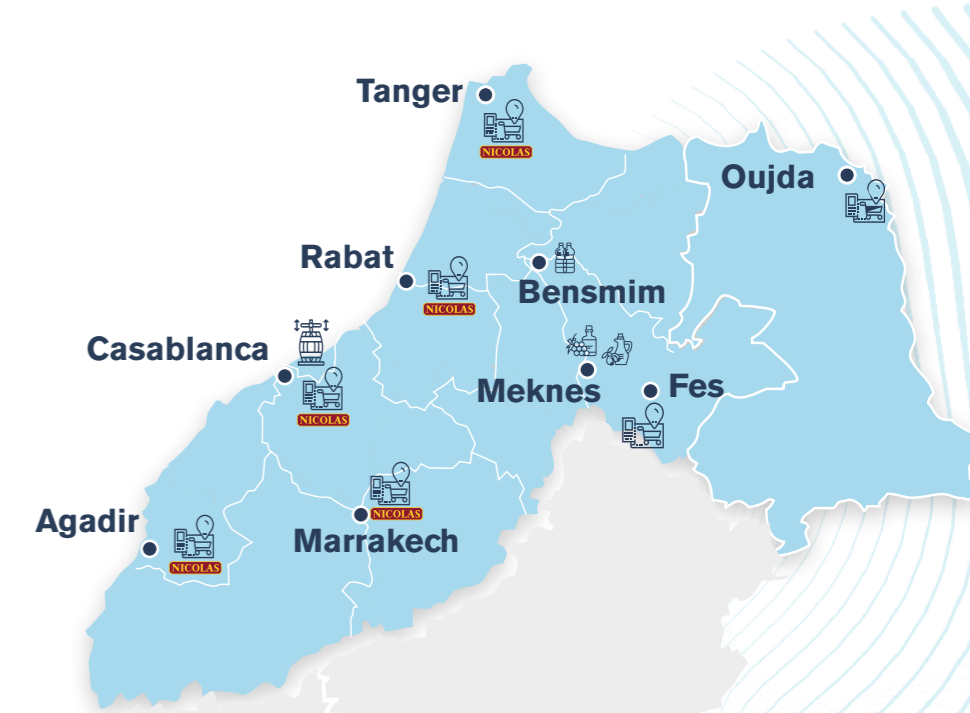


NOS ATOUTS



NOTRE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

- Activité « Bière »
- Activité « Eau »
- Activité « Vin »
- Activité « Huile d'olive »
- Agence commerciale



NICOLAS

Casablanca

7 magasins

Rabat

2 magasins

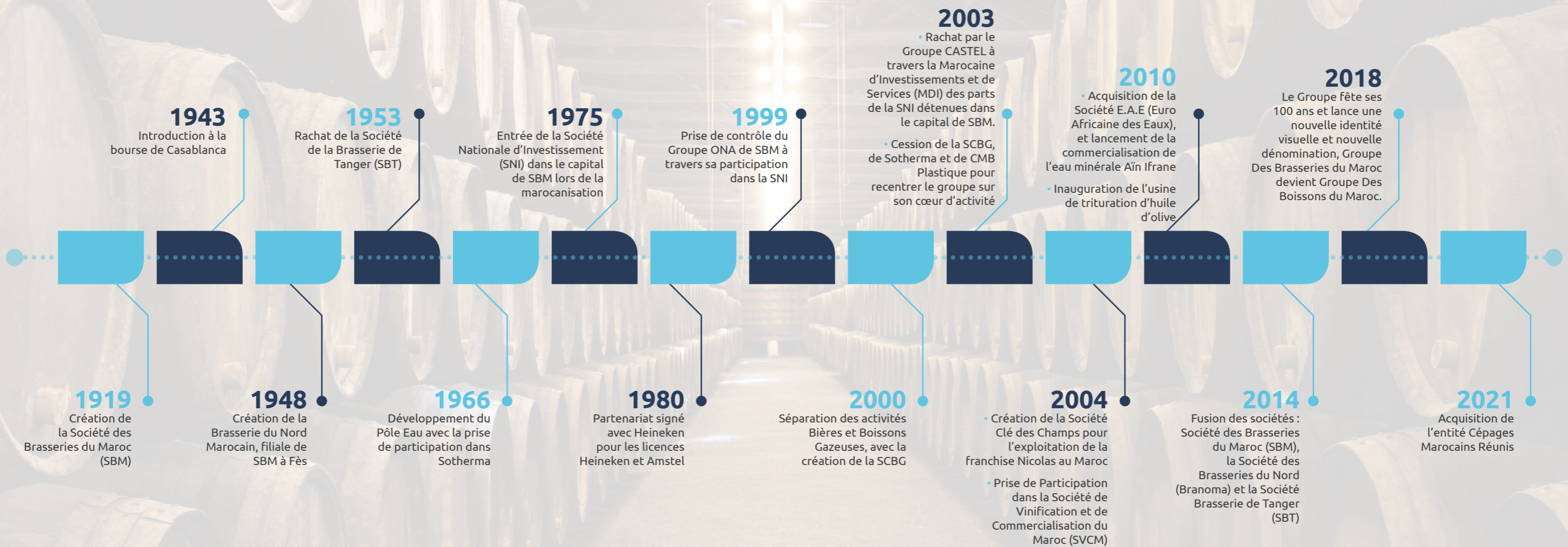
Marrakech

1 magasin

Agadir

1 magasin

Dates clés



Nos activités

BIÈRE

Producteur historique de la bière au Maroc, la Société des Boissons du Maroc dispose d'une forte présence sur les différents segments du marché local à travers des marques internationales et des marques phares de bière nationale.



VIN

Production et commercialisation de vins locaux et internationaux en cultivant des cépages de renom à travers plusieurs domaines agricoles au Maroc et en exploitant des aires d'Appellation d'Origine Garantie.



EAU

La Société des Boissons du Maroc exploite la source Bensmim, dont l'eau est commercialisée à travers la marque Ain Ifrane, reconnue depuis 2013 comme « Eau minérale naturelle ».



HUILE D'OLIVE

Exploitation d'un domaine agricole de 700 Ha pour la culture d'olives et commercialisation de l'huile d'olive en vrac au Maroc et à l'international, ainsi que sa distribution au niveau national sous la marque L'Oliveraie de Larroque.



MAGASINS NICOLAS

Magasins de proximité disponibles dans les principales villes du Royaume, à travers 11 points de vente qui proposent plus de 1 500 références et prodiguent assistance et conseil.



Notre modèle économique

Depuis sa création en 1919, la Société des Boissons du Maroc se distingue par sa culture d'entreprise ouverte sur son écosystème et ses parties prenantes. En tant que leader centenaire de l'industrie agroalimentaire et producteur historique de la bière au Maroc, la Société des Boissons du Maroc a bâti un modèle économique orienté vers le développement responsable de ses activités et le partage de la valeur créée.

NOS RESSOURCES



CAPITAL HUMAIN

1 300 collaborateurs
à travers **7** entités



INFRASTRUCTURES

9 lignes de production
2 500 000 HL de
capacités de production



MARQUES

14 marques emblématiques
02 AOG
(Appellation d'Origine Garantie)



RÉSEAUX

11 Magasins Nicolas
1 530 points de vente directe



RESSOURCES NATURELLES

1 Source d'eau minérale
1 900 Ha amont agricole
5 Cépages



RESSOURCES FINANCIÈRES

1 483 M MAD Capitaux
667 M MAD Trésorerie

NOS ACTIVITÉS

Au fil des années, la Société des Boissons du Maroc a construit un portefeuille d'activités autour de l'industrie agroalimentaire, en capitalisant sur son savoir-faire historique dans la production de bière et s'appuyant sur l'expertise de son actionnaire de référence (le Groupe CASTEL).

ACTIVITÉ EAU MINÉRALE

- 1 Captage
- 2 Traitement
- 3 Contrôle qualité
- 4 Embouteillage

ACTIVITÉ HUILE D'OLIVE

- 1 Collecte
- 2 Effeillage & Nettoyage
- 3 Décantation
- 4 Trituration
- 5 Embouteillage

ACTIVITÉ BIÈRE

- 1 Brassage
- 2 Fermentation
- 3 Maturation et filtration
- 4 Conditionnement

ACTIVITÉ VIN

- 1 Vendange
- 2 Fermentation
- 3 Clarification
- 4 Vieillessement & embouteillage



NOTRE POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Respect des droits humains
Amélioration des conditions d'emploi et de travail et des relations professionnelles
Soutien des initiatives en faveur de l'environnement
Respect de la concurrence, des intérêts des clients et des consommateurs

NOTRE CRÉATION DE VALEUR



PRODUCTION

1 918 935 HL



IMPACT ÉCONOMIQUE

632 M MAD
Achats et sous-traitance
898 M MAD
Impôts et taxes
300 M MAD
Dividendes distribués



GOVERNANCE

81% part des administrateurs
non-exécutifs dans le
Conseil d'Administration



IMPACT SOCIAL

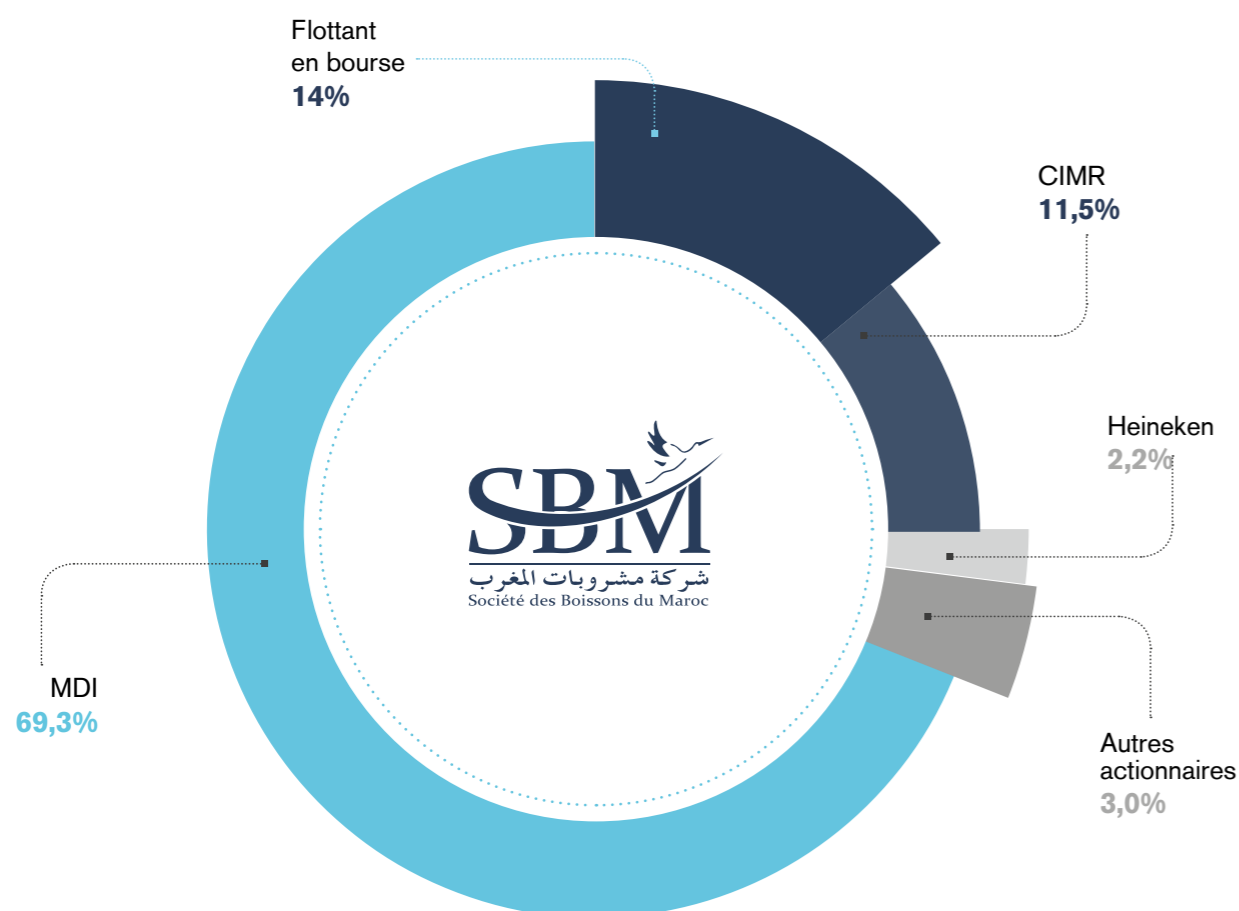
80% des salariés
bénéficient de formations



IMPACT ENVIRONNEMENTAL

62% Taux de réutilisation
des emballages
700 tonnes d'émission
CO₂ réduites vs. 2020

Actionnariat



Depuis 1943, année de son introduction en Bourse, la Société des Boissons du Maroc s'est illustrée en véritable fleuron de l'industrie agroalimentaire au Maroc, créateur de la valeur pour les investisseurs et le marché de capitaux marocains. C'est ainsi que la Société des Boissons du Maroc a bâti un actionnariat stable, fédéré autour d'un modèle économique éprouvé à travers le temps.

MDI : 69,3%

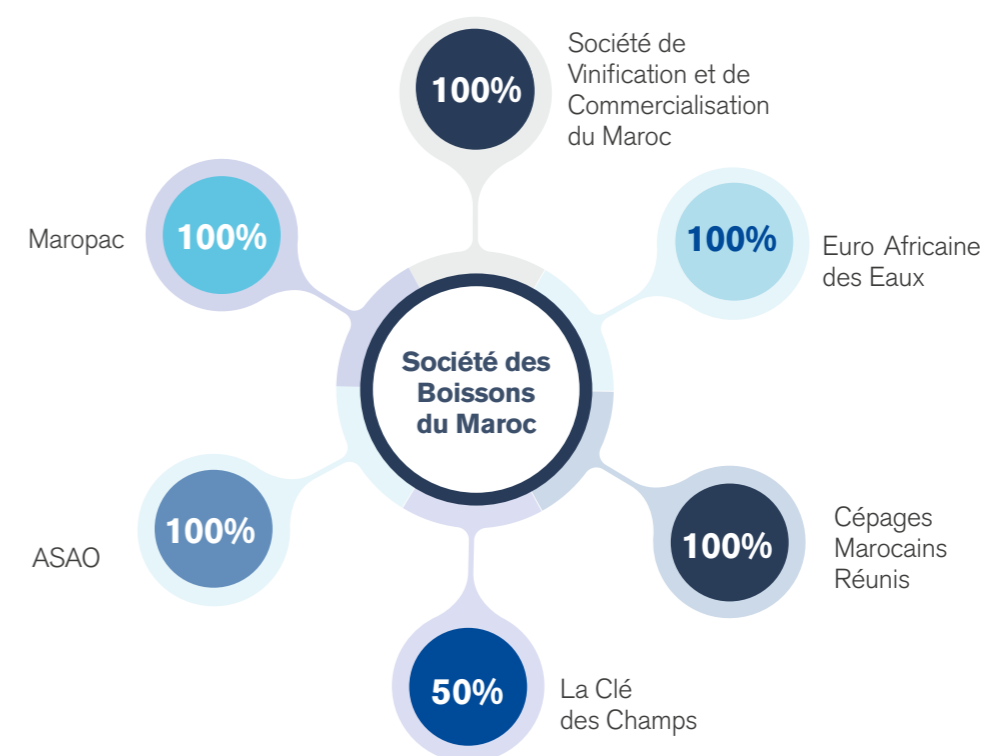
Holding majoritairement détenue par le Groupe Castel.

CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites) : 11,5%

Société mutuelle de retraite en charge du régime de retraite pour le secteur privé.

Filiales

Au fil des années, la Société des Boissons du Maroc a diversifié ses activités, en assurant une intégration de son amont agricole



Société des Boissons du Maroc :

Société mère réunissant les opérations de l'activité bière

Euro Africaine des Eaux :

Société acquise en 2010, en charge de l'activité « Eau »

SVCM (Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc) :

Société créée en 1999, en charge du développement de l'activité vin, mais aussi de la production de l'huile d'olive. Elle transforme la production agricole des domaines de la société Cépages Marocains Réunis (CMAR)

La Clé des Champs :

Filiale créée en 2004 pour l'exploitation de la marque Nicolas au Maroc et le développement d'un réseau de distribution propre à la Société des Boissons du Maroc

CMAR

Société acquise en 2021 en charge du développement de l'amont agricole des activités Huile d'olive et Vin et dispose d'un patrimoine agricole de 1 900 Ha.

Maropac :

Filiale consolidant la société Africa Retail Market, qui ne fait plus partie du périmètre de consolidation

ASAO :

Filiale détenue à 100% en arrêt d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

02



Comtesse de Lacourtablaise

Un savoir-faire ancestral



Faits marquants & principales réalisations de l'année



Consolidation du modèle économique du Groupe et renforcement de la maîtrise de l'amont agricole des filières vin et huile d'olive.

En 2021, la Société des Boissons du Maroc a procédé à l'acquisition de l'entité CMAR (Cépages Marocains Réunis) auprès de INVESTRAT S.A filiale du Groupe Castel. CMAR dispose d'un savoir-faire reconnu et développe depuis 1904 des cépages de renoms (Syrah, Merlot, Cabernet Sauvignon, Chardonnay) et un patrimoine oléicole autour de 4 variétés d'olives (Arbosana, Arbequine, Picholine marocaine et Koroneiki) à travers un patrimoine agricole de 1 900 Ha, CMAR est également connu par son exploitation de deux prestigieuses aires d'appellation d'origine contrôlée (AOC) Beni M'Tir et Guerrouane dans la région de Boulaouane.

Organisation et nouveau management

Durant cette année, la Société des Boissons du Maroc a introduit des changements au niveau de son organisation, afin d'accompagner son développement vers un groupe agroalimentaire diversifié et renforcer la maîtrise de son efficacité opérationnelle. La Société a également procédé à la nomination d'un nouveau Directeur Général, M. Sébastien Yves-Ménager.

Changement au niveau de la fiscalité des boissons

2021 a enregistré une augmentation de la TIC (Taxe Intérieure de Consommation) sur les boissons alcoolisées et les bières sans alcool. Pour les bières, la TIC est passée de 1 000 DH/HL à 1 150 DH/HL, soit une hausse de +15%. Pour le vin, la hausse est de 6% avec une TIC portée à 850 DH/HL au lieu de 800 DH/HL. Par ailleurs, les droits de douane sur les importations de bières et de vins ont connu une baisse, passant de 9,7% à 4,7%.

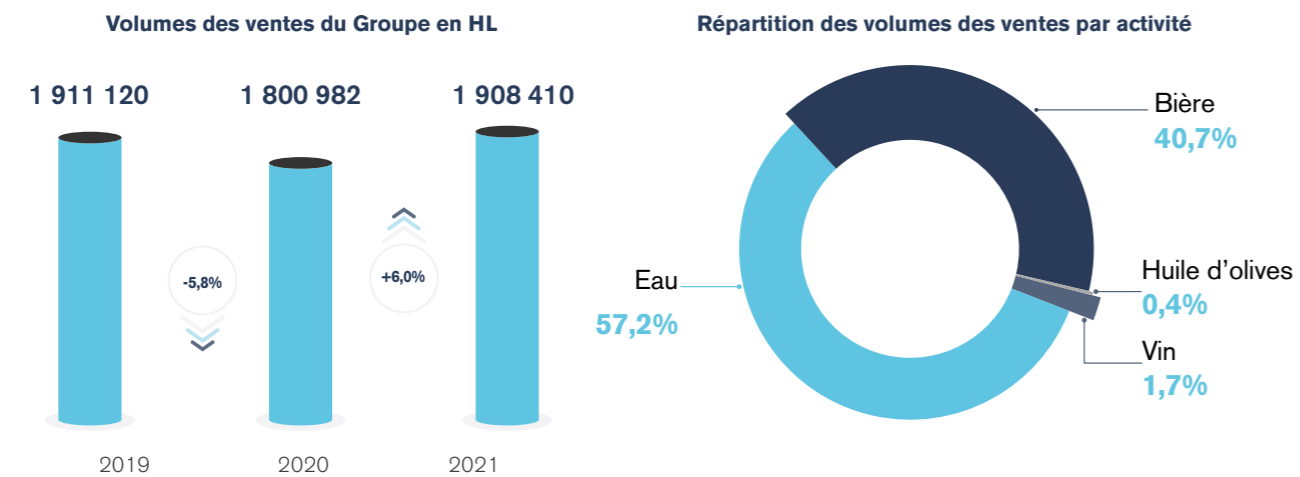
Renforcement du portefeuille des produits

L'année a connu aussi le développement de nouveaux produits tels que la Spéciale Black et la Casablanca Citron ainsi que le lancement de nouveaux emballages en bouteilles comme la Bremer 24cl et la Bremer 33cl.



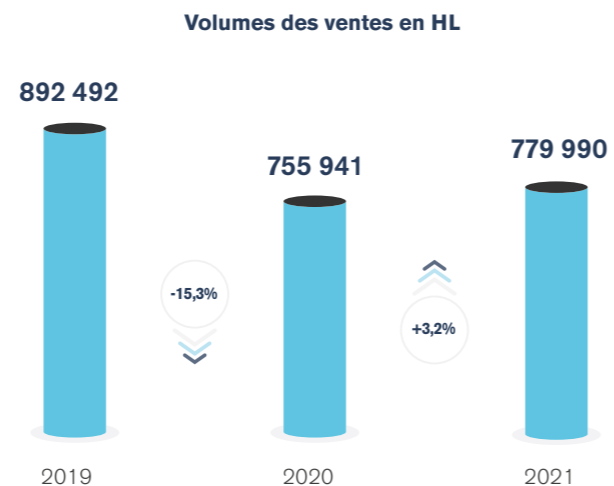
Revue des activités du Groupe

Dans le contexte de reprise de l'activité économique ayant marqué l'année 2021, la Société des Boissons du Maroc a enregistré une hausse de +6% des volumes des ventes de l'ensemble de ses activités, grâce notamment au positionnement solide de son activité historique (bière) et de la montée en puissance de son activité eau.



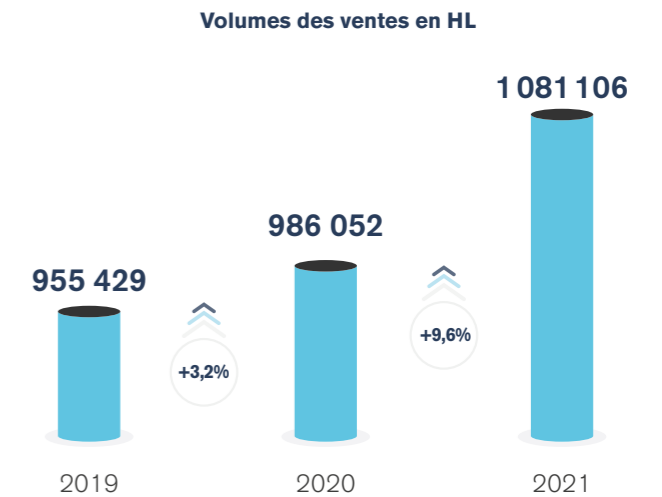
Activité bière

En 2021, l'activité bière a évolué dans un contexte particulier, marquée par la fermeture prolongée des bars durant les trois premiers trimestres de l'année et par la hausse de la fiscalité au titre de la TIC (Taxe Intérieur de Consommation). Au niveau des débouchés à l'export, la réouverture des bars, hôtels et restaurants en Espagne s'est traduite par une baisse des volumes à l'export dans le cadre du partenariat avec l'enseigne espagnole Mercadona. Malgré ce contexte particulier, les volumes de l'activité ont enregistré une hausse de 3,2% par rapport à 2020.



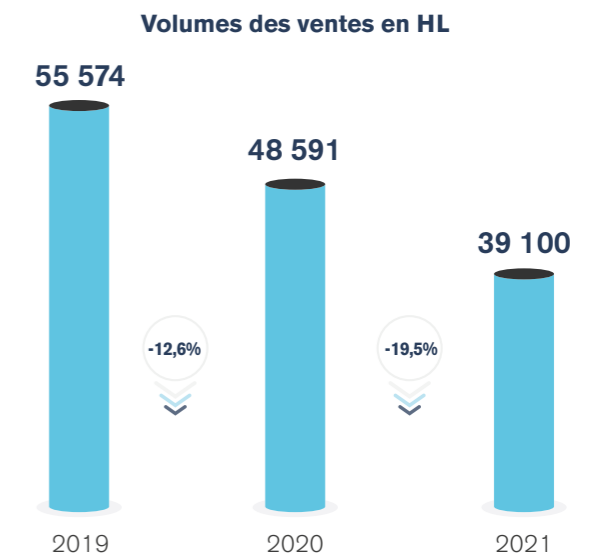
Activité eau

Les ventes de l'activité eau au titre de l'année 2021 ressortent à 1 081 106 HL, en forte hausse par rapport à 2020. Cette dynamique résulte de la levée progressive des mesures de restrictions durant l'année et son impact sur la consommation des ménages de manière générale et plus particulièrement sur l'activité des cafés et restaurants.



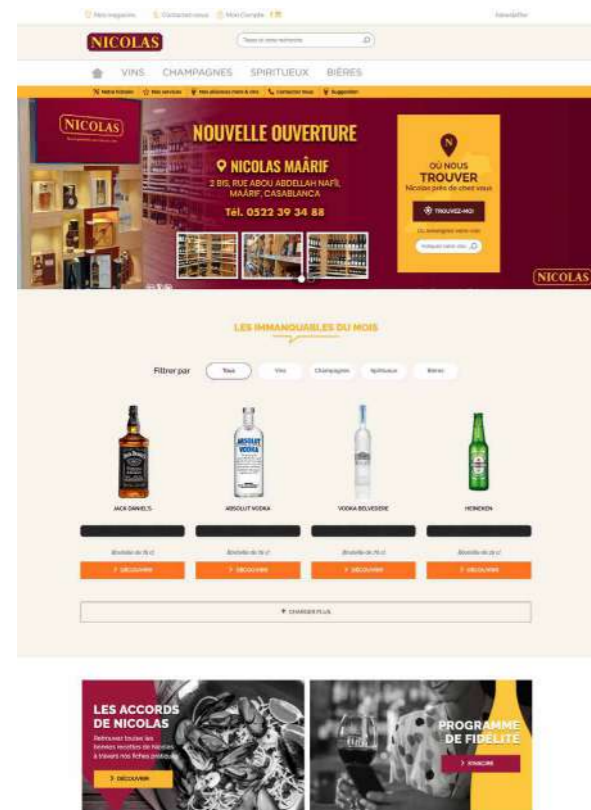
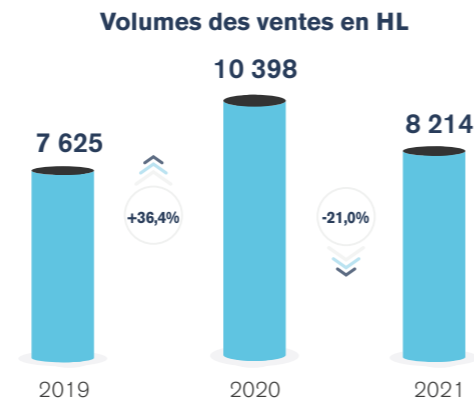
Activité vin

L'activité a enregistré une baisse de 19,5% de ses volumes des ventes qui s'établissent à 39 100 HL à fin 2021. Cette baisse s'explique principalement par le recul des ventes à l'export en vrac. Le renforcement du portefeuille des produits (introduction du Kasbah 1L) et la contribution significative des ventes à travers le réseau des magasins Nicolas ont permis de compenser l'impact de cette baisse sur la performance globale de l'activité.



Activité huile d'olive

En 2021 les ventes de l'huile d'olives se sont établies à 8 214 HL, en baisse de 21,0% par rapport à 2020. Cette baisse est principalement due au recul de la production dans le cadre de la campagne oléicole 2020/2021 qui a été impactée par des conditions climatiques peu favorables.



Magasins Nicolas

Le renforcement du maillage territorial de l'enseigne Nicolas s'est poursuivi durant cette année, avec l'ouverture d'un nouveau point de vente à Casablanca, portant le réseau à 11 magasins à travers le Maroc. L'enseigne a également profité des changements du comportement des consommateurs, qui se sont orientés vers l'achat off-trade au détriment de la consommation on-trade. Cette évolution a par ailleurs permis de renforcer la base client du réseau des Magasins Nicolas.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par la mise en place d'un système Click and Collect qui permet aux clients d'effectuer leurs achats sur le site internet <https://www.nicolas.ma> ou à travers l'application et de les récupérer dans un point de vente de leur choix. La mise en place de ce système s'est accompagnée de la revue du site du réseau Magasins Nicolas et sa transformation en une plateforme transactionnelle.

Performance opérationnelle & principaux indicateurs financiers

La progression des ventes des différentes activités en 2021, intervenue suite à l'amélioration progressive du contexte sanitaire et ses retombées positives sur l'activité des CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants), s'est traduite par une hausse de 14,6% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Conjuguée aux efforts d'efficacité opérationnelle et logistique déployés durant l'année, la hausse du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une amélioration de 0,8 point de la marge opérationnelle pour un résultat d'exploitation de 542 M MAD.

Indicateurs consolidés en M MAD	2020	2021	Variation
Produits d'exploitation	2.415	2.768	14,6%
Chiffre d'affaires	2.392	2.697	12,8%
Achats revendus et consommés	557	632	13,4%
Impôts et taxes	760	898	18,2%
Charges de personnel	170	175	2,7%
Autres charges d'exploitation	343	370	7,9%
Dotations d'exploitation	122	151	23,7%
Charges d'exploitation	1.952	2.226	14,0%
Résultat d'exploitation	462	542	17,3%
Marge opérationnelle	19,3%	20,1%	0,8

L'amélioration de la rentabilité du Groupe au titre de l'année 2021 s'explique principalement par :

- ▶ La préservation de la marge opérationnelle de l'activité bière, grâce à la forte progression du chiffre d'affaires dont l'impact positif a été absorbé par la hausse de la fiscalité intervenue en 2021
- ▶ Le rebond de la marge opérationnelle des activités Vin et Huile d'Olives sous l'effet de la hausse des prix de ventes intervenue durant l'année
- ▶ La poursuite de l'amélioration de la performance opérationnelle de l'activité eau
- ▶ Le léger recul de la marge opérationnelle du réseau des magasins Nicolas sous l'effet du changement du mix des produits vendus et la révision de la politique tarifaire de l'enseigne.
- ▶ L'impact de la campagne viticole au titre de l'année 2021 sur la performance de l'amont agricole à travers la filiale CMAR

Marge opérationnelle par activité*	2020	2021	Variation
Activité bière (SBM s.a)	17,3%	17,4%	0,1 pb
Activité vin & activité huile d'olive (SVCM)	1,6%	11,8%	10,2 pb
Activité eau (EAE)	28,3%	31,3%	+3,0 pb
Activité distribution alcool	16,1%	11,8%	-4,3 pb
Amont agricole (CMAR)	-59,6%	-68,4%	-8,8 pb

* sur la base des indicateurs sociaux

Au titre de l'année 2021, la Société des Boissons du Maroc enregistre un résultat financier de 13 MMAD, en retrait de 27,8%, suite à la baisse des rendements des placements, résultat d'une stratégie de prudence durant la période de la pandémie. Par ailleurs, le résultat non courant s'améliore en 2021, après l'impact des éléments exceptionnels enregistrés en 2020 dans le cadre de la gestion des effets de la pandémie.

Indicateurs consolidés en M MAD	2020	2021	Variation
Résultat financier	18	13	-27,8%
Résultat non courant	-102	-26	>100%



Grâce aux gains de productivité et de profitabilité générés durant l'année 2021 et à l'absence d'éléments exceptionnels défavorables, le résultat net consolidé progresse de 42,7% par rapport à l'année précédente et s'établit à 341 M MAD.

Indicateurs consolidés en M MAD	2020	2021	Variation
Résultat avant impôts	379	529	39,6%
Impôts sur les résultats	121	170	40,76%
Quote-part du résultat des sociétés MEE	-	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	18	18	0,0%
Résultat net consolidé	239	341	42,7%
Marge nette	10,0%	12,6%	2,6 pb
Résultat net part du groupe	231	335	45%
Intérêts minoritaires	9	6	-30%

L'amélioration de la performance opérationnelle du Groupe durant l'année 2021, combinée aux efforts mis en œuvre en matière d'optimisation de son cycle de recouvrement ont permis de renforcer le flux de trésorerie opérationnelle. Ceci a permis au Groupe de financer ses opérations d'investissement en infrastructure et en croissance externe, tout en assurant la distribution de ses bénéfices à hauteur de 300 M MAD.

Au terme de l'année 2021, la Société des Boissons du Maroc affiche une Trésorerie de 667 M MAD, en léger recul par rapport à 2020.

Indicateurs consolidés en M MAD	2020	2021	Variation
Résultat net des sociétés intégrées	239	341	42,7%
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	365	454	24%
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-22	186	< -100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité	343	640	86,7%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-77	-400	< 100%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-386	-253	-34,5%
Variation de la Trésorerie (I+II+III)	-120	-12	-90%
Trésorerie d'ouverture	799	679	-15%
Trésorerie de clôture	679	667	-1,8%

RAPPORT ESG

03



Méthodologie de collecte de l'information

Dans le cadre de la réalisation de son reporting extra-financier, la Société des Boissons du Maroc s'est appuyée sur les lignes directrices de la norme ISO 26 000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises. Les informations et les données dans le présent rapport ont été collectées auprès des services compétents au sein de l'entreprise. Cette démarche permet de recueillir l'information la plus exhaustive par rapport aux politiques mises en œuvre, ainsi que les indicateurs de suivi existants.

Périmètre du reporting

Ce rapport extra-financier prend en compte la Société des Boissons du Maroc et certaines de ses activités quand l'impact est significatif.

La Société des Boissons du Maroc : citoyenne, solidaire & responsable

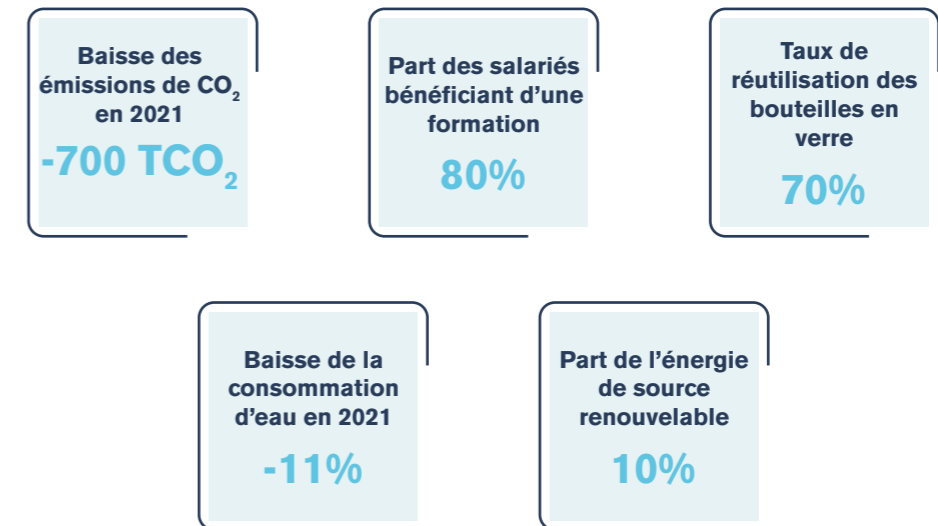
La Société des Boissons du Maroc déploie depuis plusieurs années une feuille de route stratégique pour l'intégration des enjeux de développement durable et pour la prise en compte de l'impact de ses activités sur son écosystème et ses parties prenantes. Cette volonté découle des orientations stratégiques de l'actionnaire de référence, Groupe Castel, et du positionnement particulier de la société en tant qu'entreprise centenaire et pionnière de l'industrie agroalimentaire au Maroc.

En réponse à la multiplication des enjeux de durabilité auxquels font face les acteurs économiques, notamment les grands groupes industriels, la Société des Boissons du Maroc s'est dotée d'un comité RSE pour éclairer chacune de ses décisions et en évaluer l'impact sur les parties prenantes définies. Ce comité instaure une culture de dialogue et d'échange, afin de faire évoluer les pratiques de la Société des Boissons du Maroc, d'améliorer sa performance extra-financière et assurer un partage équitable de la valeur créée.

L'éthique et le développement durable représentent des défis de tous les jours. Afin d'assurer leur suivi, la Société des Boissons du Maroc a instauré en 2018, le Comité éthique, un organe de gouvernance dédié, qui assure le pilotage des différents sujets liés à la durabilité, la conformité et le respect des réglementations en vigueur.



Les engagements de la Société des Boissons du Maroc en chiffres



Une politique RH qui favorise l'épanouissement et le bien-être

Au sein de la Société des Boissons du Maroc, la politique des ressources humaines découle de sa culture d'entreprise et de ses valeurs d'éthique, de proximité, d'agilité et de transversalité qui en font sa force, depuis plus de 90 ans. Cet engagement à l'égard des collaborateurs a d'abord été porté par la charte éthique qui sacralise le respects des droits humains et l'égalité des chances.

Sur le plan social, la Société des Boissons du Maroc veille à instaurer un climat de travail sain et un dialogue permanent et constructif avec ses salariés, son équipe dirigeante et ses partenaires sociaux. Le Groupe est également engagé pour la création d'emploi pérenne, en accordant une place prépondérante aux emplois à long terme (CDI) et en intégrant régulièrement certains intérimaires à l'issue de leur période d'intérim. Ces derniers interviennent de manière ponctuelle en raison de la saisonnalité de certaines activités du Groupe.

Tableau de bord des indicateurs sociaux

Répartition de l'effectif global			
Nature du contrat de travail	2019	2020	2021
CDD	9%	5%	4%
CDI	67%	63%	62%
Intérim	24%	32%	34%
Total effectif global	837	797	820
Répartition par genre			
Femmes	8%	9%	7%
Hommes	92%	91%	93%
Répartition par genre			
Femmes direction	-	1	4
Femmes cadres	34	40	38
Femmes non cadres	18	8	13
Total femmes	52	49	53
Hommes direction	14	15	18
Hommes cadres	119	115	97
Hommes non cadres	450	366	652
Total hommes	583	496	767
Total effectif	635	545	820
Répartition de l'effectif permanent			
Répartition par genre			
Femmes	8%	8%	10%
Hommes	92%	92%	90%
Total effectif permanent	637	545	541

La Société des Boissons du Maroc est également positionnée comme employeur de premier choix auprès des jeunes diplômés. Chaque année, l'entreprise accueille des stagiaires en quête de première expérience ou de premier emploi. À ce titre, en 2021, SBM a mis en place une politique ciblée pour attirer et retenir les talents, à travers un processus d'intégration des nouvelles recrues qui facilite leur prise de poste.

Tableau de bord des indicateurs sociaux

Répartition par branche d'activité	2019	2020	2021
Activité Bières & Vins	N/C	N/C	477
Femmes	N/C	N/C	53
Hommes	N/C	N/C	424
Activité Eau	N/C	N/C	64
Femmes	N/C	N/C	N/C
Hommes	N/C	N/C	64
Total effectif	N/C	N/C	605

Répartition ancienneté	2019	2020	2021
De 0 à 2 ans	19%	14%	12%
Entre 2 et 5 ans	6%	16%	20%
Entre 5 et 10 ans	10%	19%	13%
Entre 10 et 12 ans	5%	4%	9%
Entre 12 et 20 ans	23%	10%	9%
Entre 20 et 25 ans	7%	18%	16%
25 ans et plus	7%	18%	20%

Evolution de l'emploi	2019	2020	2021
Recrutements	55	38	35
Démissions	14	10	5
Licenciements	11	9	1

Dialogue social	2019	2020	2021
Jours de grève	N/C	N/C	N/C
Nombre de représentants du personnel	29	25	24
Nombre de litiges sociaux	N/C	N/C	4



LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES COMME LEVIER DE PERFORMANCE

En 2021, le Groupe a donné un nouvel élan à sa dynamique de développement des compétences, en mettant en place un plan de formation dédié à tous les collaborateurs et portant sur des thématiques diverses : technique de production, soft skills (management des équipes & communication), qualité & sécurité ainsi que l'éthique & la conformité. La Société des Boissons du Maroc a mené, au préalable, une évaluation des compétences et un recueil des besoins en formation, pour garantir l'adhésion de tous à cette initiative. Dans ce sens, l'année a enregistré la participation de 80% des collaborateurs aux diverses formations prodiguées avec une moyenne de 2 jours de formation par personne.

Formation	2019	2020	2021
Budget de formation en % de la masse salariale	1,4%	1,3%	1,3%
Part des salariés bénéficiant d'une formation	N/C	63%	80%

UNE APPROCHE SYSTÉMATIQUE POUR LA PROTECTION DES COLLABORATEURS

Les collaborateurs de la Société des Boissons du Maroc bénéficient régulièrement d'un accompagnement particulier pour l'adoption des règles de vigilance pour la prévention des accidents. Durant cette année, la société a tenu 9 séances de formation sur les aspects liés à la sécurité au travail, et ce afin de poursuivre l'amélioration de la protection de ses collaborateurs. En 2021, les accidents de travail avec arrêt demeurent limités à 6, contre 5 en 2020 (année marquée par la pandémie) et 13 en 2019.

Santé & Sécurité au travail	2019	2020	2021
Nombre d'accidents de travail	13	5	6
Taux de fréquence des accidents	N/C	N/C	5,04

UN ÉCHANGE PERMANENT AVEC LES COLLABORATEURS ET UN DIALOGUE SOCIAL CONTINU

La Société des Boissons du Maroc accorde, depuis toujours, une attention particulière à son climat social et à la consolidation de sa relation avec ses partenaires sociaux. Cet engagement est souligné par le cadre et la démarche adoptée pour le dialogue social périodique, en témoigne la réussite des élections professionnelles, tenues durant cette année.



Une maîtrise progressive de l’empreinte environnementale

Durant l'année 2021, SBM a maintenu ses efforts pour la maîtrise de l'impact environnemental de ses activités. Les investissements engagés et les initiatives déployées durant les dernières années ont fortement contribué à la performance de SBM en matière de consommation des énergies et d'utilisation des ressources hydriques. Parallèlement, SBM a poursuivi sa politique de revalorisation des déchets et de réduction de l'utilisation des emballages. En 2021, L'activité brassicole a atteint un taux de réutilisation des bouteilles en verre de 70% contre 62% en 2020 et les différentes activités du Groupe ont totalisé 11 650 tonnes de déchets traités ou revalorisés.

L'année a également été marquée par l'accélération des travaux de construction de la station d'épuration des eaux usées de l'activité brassicole afin de démarrer en 2023. Ce dispositif permettra le traitement quotidien de 24 000 m³ d'eau usées afin de la rendre conforme aux normes de rejets liquides et propres à la réutilisation.

Baisse de la consommation d'eau vs. 2020



Consciente des défis grandissants liés aux ressources hydriques, la Société des Boissons du Maroc a multiplié les efforts pour la réduction de sa consommation d'eau. A fin 2021, l'eau consommée recule de 11% par rapport à 2020 et de 25% par rapport à 2019. Cette performance traduit la volonté ferme de la Société des Boissons du Maroc d'encadrer sa consommation. À ce titre, un système a été mis en place durant l'année 2021, pour la récupération des rejets de l'osmose inversée et de l'eau de rinçage des bouteilles pour le nettoyage et l'arrosage.

Réduction des émissions de CO₂ en 2021



700 TCO₂

L'investissement réalisé par le Groupe durant l'année 2019 pour l'équipement de la toiture de l'usine et du siège à Casablanca en panneaux photovoltaïques contribue fortement à la réduction de la facture énergétique et de l'empreinte carbone de SBM.

Grâce à ses installations, SBM produit 960 MWh/an d'énergie électrique et réalise 17% d'économie d'énergie.



Tableau de bord de la consommation des ressources naturelles et des énergies

	2019	2020	2021
Consommation d'eau (m ³)	630 094	527 934	470 092
Consommation d'électricité (MWh)	12 178	9 731	9 736
Consommation de fuels (L)	2 709	2 328	2 243
Quantité de déchets traités ou revalorisés (t)	N/C	N/C	11 650

Une gouvernance engagée & une organisation efficiente

La Société des Boissons du Maroc s'appuie sur une gouvernance solide et renforcée, avec une structure duale séparant Présidence et Direction Générale et un Conseil d'Administration. Il est composé à hauteur de 81% de membres non-exécutifs et comprend 2 administratrices indépendantes.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en oeuvre. Réunissant des experts et des professionnels d'horizons différents, cet organe constitue un véritable levier de développement pour la Société des Boissons du Maroc, il évolue pour tenir compte des enjeux de la société et mettre en avant sa vision et ses ambitions.

Administrateurs non-exécutifs	Administratrices indépendantes	Parité F/H	Assiduité
81%	2	27%	100%

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

La nomination des administrateurs indépendants s'est faite dans le respect des dispositions de l'article 41 bis de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, et notamment les critères d'indépendance des administrateurs.

Conformément à l'article 2.46 de la circulaire 03/19 de l'AMMC, le Conseil d'Administration a procédé au réexamen des critères de qualification de l'administratrice indépendante Mme Dayae OUDGHIRI KAOUACH, nommée par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2020 et a conclu que les critères d'indépendance n'ont subi aucun changement et sont conformes aux conditions fixées par l'article 41 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé, en date du 15 décembre 2021, la cooptation de Mme Nawal EL AIDAOUI en qualité d'administratrice indépendante, conformément aux dispositions de l'article 41 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Des expertises multiples au service du développement

Les membres du Conseil d'Administration disposent de compétences multiples, diverses et complémentaires. Leurs expertises sont régulièrement mises en avant dans le cadre des réunions du conseil et des comités spécifiques.



Expertises métiers



Finance & Stratégie



Risque & Gouvernance



Agriculture & agro-industrie



RSE

2 comités spécialisés pour éclairer les décisions du Conseil d'Administration

Comité d'Audit



Membres
4

50%

Part indépendants



Nombre de réunions en 2021
5

Le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Ce comité, dont la composition est fixée par le Conseil d'Administration, est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs, au nombre de 4, dont 2 administratrices indépendantes. Il émet une recommandation à l'Assemblée Générale sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée. Il rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Comité de Réflexion Stratégique



Membres
2



Nombre de réunions en 2021
2

Le Comité de Réflexion Stratégique est chargé d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations stratégiques du Groupe.

Composition du Conseil d'Administration au 31/12/2021

NOMS ET PRÉNOMS	H/F	DATE DE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	NOMBRE DE MANDATS DANS D'AUTRES SA AU MAROC	ASSIDUITÉ	FONCTION AU SEIN DES COMITÉS
Président du Conseil d'administration						
M. Michel PALU	H	26/05/2003	Clôture exercice 2023	7	100%	
Administrateur exécutif						
MDI représentée par M. Sébastien YVES-MENAGER	H	29/06/2004	Clôture exercice 2021	3	100%	
Administrateurs non exécutifs						
M. Jean-Claude PALU	H	26/05/2003	Clôture exercice 2023	7	100%	
M. Guy DE CLERCQ	H	26/05/2003	Clôture exercice 2023	7	100%	
Mme Laurence DEQUATRE	F	23/04/2018	Clôture exercice 2023	0	100%	Membre du Comité d'Audit
M. Gilles MARTIGNAC	H	23/03/2020	Clôture exercice 2023	6	100%	Membre du Comité de Réflexion Stratégique
M. Reza Nouri ESFANDIARI	H	18/05/2009	Clôture exercice 2023	0	100%	
CIMR (représentée par M. Khalid CHEDDADI)	H	10/05/2006	Clôture exercice 2023	43	100%	Président du Comité de Réflexion Stratégique et Membre du Comité d'Audit
HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG M. Pascal SABRIE	H	20/09/2010	Clôture exercice 2022	0	100%	
Administrateurs indépendants						
Mme Dayae OUDGHIRI KAOUACH	F	27/04/2020	Clôture exercice 2022	5	100%	Présidente du Comité d'Audit
Mme Nawal EL AIDAOUI	F	15/12/2021	Clôture exercice 2022	5	100%	Membre du Comité d'Audit
Administrateurs ayant quitté le Conseil d'administration avant échéance de leur mandat						
Mme Fatima Zahra AMMOR	F	Démission le 15/12/2021				

Liste des mandats des administrateurs dans d'autres sociétés au Maroc

	Mandats
M. Michel PALU : Président du Conseil d'Administration – SBM	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Euro Africaine des Eaux – EAE
	Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
	MAROPAC
M. Jean-Claude PALU : Administrateur	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Euro Africaine des Eaux – EAE
	Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
M. Gilles MARTIGNAC : Administrateur	MAROPAC
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Euro Africaine des Eaux – EAE
	Clé des Champs – CDC (représentant permanent SBM)
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
M. Guy DE CLERCQ : Administrateur	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
	MAROPAC
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Euro Africaine des Eaux – EAE
	Clé des Champs – CDC

Mme Laurence DEQUATRE Administrateur	Aucun autre mandat au Maroc
M. Mohammed Reza NOURI ESFANDIARI Administrateur	Aucun autre mandat au Maroc
Société Marocaine D'investissements et de Services (MDI) représentée par M. Sébastien YVES-MENAGER	Euro Africaine des Eaux – EAE (représentant permanent SBM)
	MAROPAC (représentant permanent SBM)
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
	AKILAM
	Atlas Hospitality Morocco
	Auto Hall
	AXA Assurances Maroc
	CIMR
	Crédit Immobilier et Hôtelier
	IMC
	LARBEL
	Lesieur Cristal
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) représentée par M. Khalid CHEDDADI	OLEA Trading
	OLEA Capital SLE Bertin
	OLEA Capital Société Centrale d'Exploitation
	OLEA Capital SLE I
	OLEA Capital SLE II
	OLEA Capital SLE III
	RAMICAL
	SICAV CIMR AJIAL
	SICAV CIMR ATTADAMOUN
	SICAV CIMR FONCIA
	SICAV CIMR IDDKHAR
	SICAV CIMR PREVOYANCE
	SICAV TRESO PLUS

M. Khalid CHEDDADI Représentant permanent de la CIMR	AFMA
	AL MADA HOLDING
	AKWA Africa
	A6 Immobilier
	Banque Centrale Populaire
	Société des Boissons du Maroc
	CFG BANK
	Ciments du Maroc
	EQDOM
	H Partners
	Jorf Fertilizers Company V
	Lafarge Holcim Maroc
	OLEA Capital Fund
	RISMA
	SAPRESS
	SOCHEPRESS
	Société de Sel de Mohammedia
SOMED	
SONASID	
Upline Ventures	
Warak Press	
Société : HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG représentée par M. Pascal SABRIE	Aucun autre mandat au Maroc
Mme. Dayae OUDGHIRI KAOUACH : Administrateur indépendant	CIH BANK Lydec Mutandis HIA Aradei Capital
Mme. Nawal EL AIDAOUI Administrateur indépendant	Aucun autre mandat au Maroc

Rémunération des administrateurs

Les membres du conseil d'administration ont perçu en 2021 des jetons de présences d'un montant de 5 200 000,00 DHS.

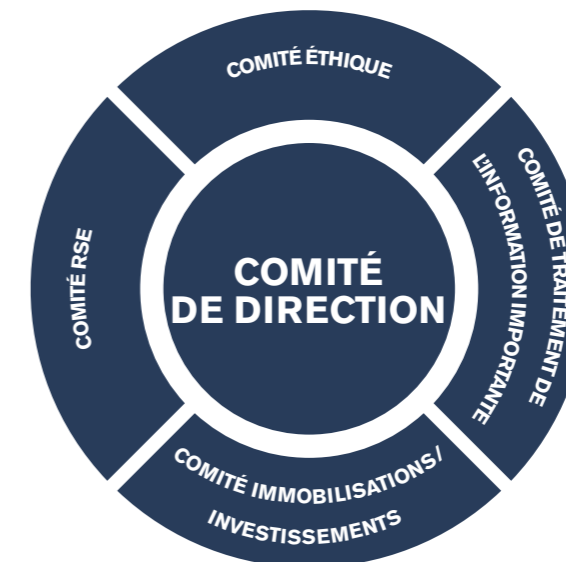
Rémunération des dirigeants

L'enveloppe de rémunération du comité de direction s'élève à 15,6 millions de dirhams en 2021, toutes charges comprises.

Organisation & management

L'évolution continue de la Société des Boissons du Maroc et son développement en groupe moderne, diversifié et ouvert sur le monde, se sont accompagnés par le renforcement de son organisation. Au fil des années, la Société des Boissons du Maroc a bâti une structure organisationnelle efficiente, orientée vers la création de valeur dans ses différentes activités et à différents niveaux de la chaîne de valeur de ses métiers.

Pour ce faire, la Société des Boissons du Maroc s'est dotée d'un Comité de Direction qui regroupe les différents métiers nécessaires à son activité et qui s'appuie sur des comités spécialisés pour orienter sa prise de décision et assurer le suivi de ses orientations stratégiques.



Comité éthique

Le Comité éthique constitue l'un des organes principaux du programme de conformité mis en place. Il veille au respect du Code de conduite par les Collaborateurs et les Partenaires du Groupe et s'occupe du recueil et du traitement des signalements de toute infraction du code.

Comité de traitement de l'information importante

Mis en place par le code de déontologie boursière, ce comité a pour mission de déterminer si une information, détenue par la Société, est susceptible d'être traitée comme "Information privilégiée" en se basant sur des critères prédéfinis des seuils significatifs de l'impact de chaque événement sur les indicateurs financiers du Groupe.

Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission de définir la feuille de route RSE de la Société, d'accompagner sa mise en œuvre et d'évaluer les projets/sollicitations de manière collégiale sur la base des critères préétablis.

Comité immobilisations / investissements

Ce comité a pour objet de fournir aux différentes directions un suivi de l'avancement des projets et des investissements. Il veille également sur l'exécution des dossiers d'immobilisation, depuis l'expression du besoin jusqu'à la réception et leur traitement au niveau du système d'information de la société.

Présentation des membres du Comité de Direction

Véritable organe de pilotage et de réflexion, le Comité de Direction rassemble les principales fonctions de la Société pour veiller à la bonne exécution des orientations stratégiques et les directives formulées par les organes de gouvernance.



M. Sébastien YVES-MENAGER
Directeur Général

M. YVES-MENAGER a rejoint la Société des Boissons du Maroc le 1^{er} juillet 2021 en qualité de Directeur Général, après une expérience probante de plus de 20 ans, dans des postes de Direction Générale au niveau des filiales de grands groupes internationaux, notamment sur le continent africain. Il a intégré le groupe Castel en 2013 lorsqu'il a été nommé à la tête de la filiale angolaise CUCA S.A, usine emblématique du Groupe en Angola. Avant d'intégrer SBM, M. YVES-MENAGER a été Directeur Général de la SOBEBRA (Société Béninoise de Brasseries), filiale du groupe Castel et leader du marché des boissons alimentaires au Bénin, qu'il a rejointe en 2016.



M. Philippe CORBIN
Directeur Financier et Systèmes d'Information

M. CORBIN a rejoint la société en 2019 comme Directeur Financier et Systèmes d'Informations. Préalablement à la Société des Boissons du Maroc, M. CORBIN a évolué pendant plus de 13 ans dans les fonctions de Secrétaire Général et Directeur Financier au sein d'entreprises multinationales en Afrique de l'Est, Afrique Centrale et Maghreb. M. CORBIN dispose également d'une expérience en communication financière et en banque d'affaires en Europe. Il est titulaire d'un Master Grande École avec spécialisation en Finance.



M. Anis CHAOUI
Directeur Industriel

M. CHAOUI évolue au sein de la Société des Boissons du Maroc depuis 2006 en occupant plusieurs postes de direction, avant de prendre en charge la direction industrielle de la Société en 2017. M. CHAOUI est ingénieur d'État et dispose d'une solide expérience dans l'industrie agroalimentaire au Maroc.



M. Imad GUESSOUS
Directeur Commercial et Marketing

M. GUESSOUS a rejoint la Société des Boissons du Maroc en août 2021 comme Directeur commercial et marketing. Il justifie d'une expérience significative dans le domaine des FMCG (biens de grande consommation), dans des postes de direction commerciale dans de grands groupes internationaux. M. GUESSOUS est diplômé de l'université Paris Dauphine.



Mme. Nawal TAHIRI
Directeur Juridique, Gouvernance & RSE

Mme TAHIRI a rejoint la Société des Boissons du Maroc en janvier 2022 comme Directrice juridique, Gouvernance & RSE. Elle dispose d'une expérience de 24 ans dans différentes directions juridiques de grands groupes nationaux et internationaux. Mme TAHIRI a également été vice-présidente de la commission juridique de la CGEM de 2015 à 2018 et siège dans différentes commissions, dont la commission juridique et fiscale de la CFCIM et la commission réglementaire et veille de WIMEN où elle promeut le leadership féminin.



Mme Mounia ALAMI
Directrice de la Qualité, Environnement & Sécurité Alimentaire

Mme ALAMI évolue au sein du Groupe des Boissons du Maroc depuis Septembre 2019. Elle a débuté sa carrière au sein de la filiale EAE en tant que Responsable de la Production et des Systèmes de Qualité avant d'être nommée Directeur d'Exploitation de l'usine de Ben Smim. Mme Alami a rejoint la Société des Boissons du Maroc en qualité de Directrice de la Qualité, Environnement et Sécurité Alimentaire, poste qu'elle occupe depuis janvier 2022.

Mme Alami est Ingénieur d'état en Industrie Agroalimentaire, diplômée de la Faculté des Sciences et Techniques à Fès.



Mme Hind BERRADA
Directrice des Ressources Humaines

Mme BERRADA a rejoint la Société des Boissons du Maroc début 2020 pour occuper le poste de Directrice des Ressources Humaines après un parcours riche dans l'industrie et les services, principalement dans le secteur pharmaceutique. Mme BERRADA est titulaire d'un Master en sciences humaines appliquées de l'université Al Akhawayn.

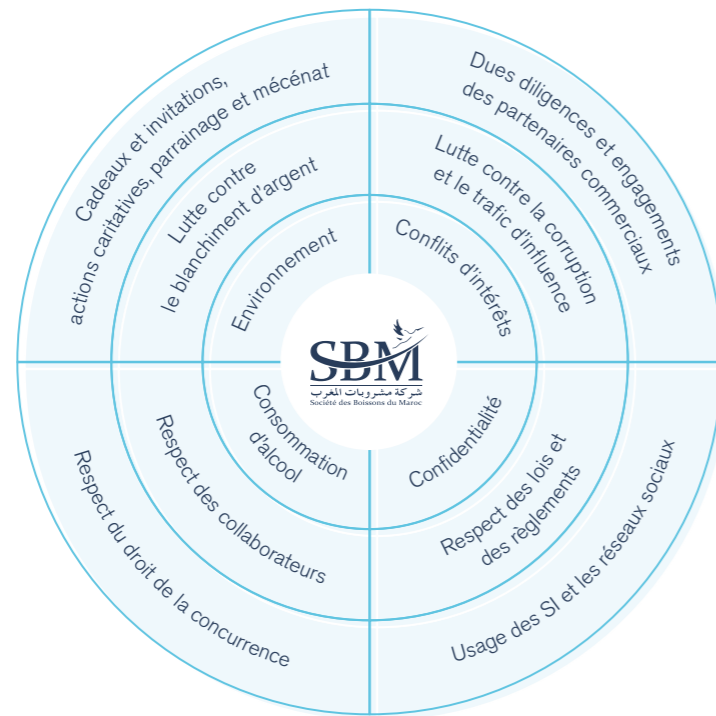


M. Noureddine ASSIF
Directeur logistique

M. ASSIF a rejoint la Société des Boissons du Maroc en janvier 2022 en qualité de Directeur logistique. Il justifie d'une expérience de plus de 15 ans dans le domaine de la logistique.

M. Assif est diplômé de l'Université Rennes 1, et est titulaire d'un Master 2 en Economie et Gestion des Entreprises.

Un respect strict des règles d'éthique et de déontologie



Le code de conduite de la Société des Boissons du Maroc invite tous les collaborateurs ainsi que les fournisseurs, les intermédiaires et l'ensemble des partenaires commerciaux à appliquer des standards de conduite équivalents. Pour ceux conduisant des activités pour le compte de la Société des Boissons du Maroc, les partenaires commerciaux doivent également s'engager à respecter l'intégralité du code.

Pour aider et former les collaborateurs à interpréter les obligations prévues ou à déterminer l'attitude à adopter pour s'y conformer, la société a nommé des référents éthiques et mis en place un Comité Éthique. Le fonctionnement du comité est couvert par un guide de fonctionnement détaillé.

Pour garantir l'efficacité de ce code et son respect, une procédure de signalement a été mise en place. En effet, si un collaborateur du Groupe estime avoir été témoin d'une conduite contraire au code, il peut soit informer un référent éthique ou effectuer un signalement

en ligne via la plateforme dédiée sur internet. Tout signalement reçu est traité de manière confidentielle, notamment en ce qui concerne l'identité de l'auteur du signalement.

La cotation en bourse impose à la société, ses dirigeants et collaborateurs le respect de règles déontologiques applicables à la diffusion et l'utilisation de l'information financière. Dans ce sens, SBM a renforcé son dispositif de déontologie boursière par la mise à jour de son code déontologique et la mise en place de mécanismes de prévention et de contrôle, inspirés des standards internationaux tels que les fenêtres négatives (black-out periods) et les périodes d'embargo (Quiet periods).

Afin d'assurer le respect des règles déontologiques, un programme et un guide de sensibilisation ont été mis en place ayant pour objectif de sensibiliser l'ensemble des initiés concernés sur les principes et les règles de déontologie boursière et sur la nécessité de s'y conformer pour éviter des sanctions pécuniaires ou pénales.

Éthique dans les affaires



Consciente des enjeux d'éthique liés à ses activités, la Société des Boissons du Maroc s'est dotée d'une charte éthique en capitalisant sur les pratiques et les règles du Groupe Castel. En plus de régir les interactions avec les parties prenantes de la Société, les différents principes d'éthique de la charte engagent les partenaires à adopter une démarche responsable dans leurs activités.

Le suivi régulier de la conformité à la charte est du ressort du comité éthique, qui veille sur l'application des dispositions de la charte dans les différents aspects de l'activité de la Société.

Concurrence loyale

Selon sa charte éthique, la Société des Boissons du Maroc agit de façon loyale en respectant les règles de la concurrence saine et refuse de conclure tout accord illicite avec des concurrents, des clients ou des fournisseurs.

Relations avec les fournisseurs

La Société des Boissons du Maroc, à travers sa charte éthique, fait en sorte de partager ses valeurs de responsabilité sociale et environnementale avec ses partenaires fournisseurs et sous-traitants. Ceux-ci s'engagent à respecter un ensemble de règles de conformité liées notamment à :

- ▶ La durée du travail,
- ▶ La lutte contre le travail des enfants

- ▶ La régularité sociale
- ▶ L'égalité et la non-discrimination
- ▶ Le respect de la liberté syndicale
- ▶ La lutte contre les abus sexuels sur mineurs et la précarité de l'emploi.

Au-delà des aspects relatifs aux droits humains et au volet social, la charte de la Société des Boissons du Maroc comprend également des principes liés à la protection de l'environnement, à savoir le respect de la réglementation en vigueur, la minimisation des consommations de ressources, le recours au recyclage dans la mesure du possible et la limitation de la pollution de manière générale.

La charte incite également les partenaires à respecter les principes de son code de conduite, qui vise notamment à prévenir les risques de non-conformité par rapport aux lois, à la lutte contre la corruption, au trafic d'influence et au blanchiment d'argent.

L'ensemble de ces dispositions sont publiées sur le site internet de l'entreprise et font l'objet d'un document d'engagement signé par chaque prestataire de l'entreprise.

Politique cadeaux

La Société des Boissons du Maroc a mis en place une politique qui définit le démarche à suivre pour chaque cadeau offert ou reçu, à travers une procédure d'enregistrement et un traitement approprié.

Communication financière & relations investisseurs

Liste des communiqués de presse 2021

Conformément aux exigences réglementaires, la Société des Boissons du Maroc informe régulièrement ses actionnaires par le biais de son site internet où sont répertoriés l'ensemble des publications légales exigées pour toute société cotée en bourse.

Communiqués de presse	Date de publication
Communiqué de Presse relatif aux indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2020	26/02/2021
Communiqué de Presse relatif aux résultats 2020	30/03/2021
Résultats financiers 2020 et Avis de convocation à l'AGO du 30 avril 2021	31/03/2021
Communiqué de mise en ligne du rapport financier annuel 2020	30/04/2021
AGO du 30 avril 2021 - résultat des votes	12/05/2021
Communiqué de Presse relatif aux indicateurs du 1 ^{er} trimestre 2021	28/05/2021
Communiqué de Presse relatif à la nomination du Directeur Général	03/06/2021
Communiqué de Presse relatif à l'acquisition de la société Cépages Marocains Réunis (CMAR)	03/06/2021
Communiqué de Presse relatif aux indicateurs du 2 ^{ème} trimestre 2021	31/08/2021
Communiqué de Presse relatif aux résultats du 1 ^{er} semestre 2021	24/09/2021
Résultats financiers du 1 ^{er} semestre 2021	30/09/2021
Communiqué de Presse relatif aux indicateurs du 3 ^{ème} trimestre 2021	30/11/2021
Communiqué de Presse relatif aux indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2021	28/02/2022



COMPTES & RAPPORTS

04



RAPPORT DE GESTION

- 1 - FAITS MARQUANTS DU GROUPE
- 2 - ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ SBM
- 3 - LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES INVESTISSEMENTS
- 4 - ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
 - 4.1. SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET COMMERCIALISATION DU MAROC (SVCM)
 - 4.2. EURO AFRICAINE DES EAUX (EAE)
 - 4.3. CÉPAGES MAROCAINS RÉUNIS (CMAR)
 - 4.4. LA CLÉ DES CHAMPS (CDC)
 - 4.5. MAROPAC
 - 4.6. ASAO
- 5 - MANDATS DES ADMINISTRATEURS
- 6 - LES PERSPECTIVES 2022
- 7 - RÉSULTATS CONSOLIDÉS SBM
- 8 - LA SITUATION FINANCIÈRE
- 9 - PROJET D'AFFECTATION DES BÉNÉFICES
- 10 - EXAMEN DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
- 11 - QUITUS DES ADMINISTRATEURS
- 12 - INFORMATIONS DIVERSES
 - 12.1. PERFORMANCES INDUSTRIELLES
 - 12.2. TRAVAUX DU COMITÉ ÉTHIQUE
 - 12.3. TRAVAUX EN MATIÈRE DE RSE

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les états de synthèse sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, votre 102^{ème} exercice social, ainsi que notre proposition d'affectation du résultat de l'exercice.

1 - FAITS MARQUANTS DU GROUPE

Au niveau national, l'année 2021 a été marquée principalement par une évolution favorable de la campagne de vaccination contre la COVID-19, avec un impact positif sur la croissance économique et la conjoncture sectorielle. En effet, l'amélioration du contexte sanitaire, accompagnée de l'allègement des mesures de restrictions, ont favorisé le redressement de l'activité économique avec une croissance estimée à +7,2% (source HCP) au titre de l'exercice 2021 contre une contraction de -6,3% en 2020.

Grâce à l'amélioration des conditions climatiques et après une année de sécheresse en 2020, le secteur primaire a réalisé une bonne performance au titre de la campagne agricole 2020-2021. La récolte céréalière a atteint un volume de 103,2 millions de quintaux, en hausse de 221% par rapport à la précédente campagne et de 63% par rapport à la moyenne sur cinq ans. Les exportations agricoles et agro-alimentaires ont dépassé les 56 milliards de dirhams au titre des dix premiers mois de l'année, progressant ainsi de 9,1% en glissement annuel.

Le secteur hôtelier et touristique a poursuivi sa reprise, durant le quatrième trimestre 2021, mais à un rythme moins soutenu. La suspension des vols de passagers, en provenance et vers le Maroc, entrée en vigueur le 29 novembre 2021 a impacté l'activité de fin d'année. En 2021, les arrivées des touristes se sont accrues de 34% par rapport à l'année précédente, mais demeurent toutefois inférieures de 71,2% à leur niveau de 2019.

Pour l'industrie des boissons, l'exercice 2021 a enregistré une augmentation de la TIC (Taxe Intérieure de Consommation) sur les boissons alcoolisées et les bières sans alcool : 1 150 DH/HL au lieu de 1 000 DH/HL pour la bière (+15%) et 850 DH/HL au lieu de 800 DH/HL pour le vin (+6%). Par ailleurs, la baisse des droits de douane sur les importations de bières et de vins, s'est poursuivie durant cet exercice, passant de 9,7% à 4,7%, avant leur suppression totale en 2022. La suppression totale de droits de douane devrait se traduire par une accentuation de la concurrence et une hausse des importations.

Durant 2021, le Conseil d'Administration de la Société des Boissons du Maroc, réuni le 1er juin 2021, a approuvé l'acquisition de 100% du capital social de la Société Cépages Marocains Réunis auprès de INVESTRAT S.A., filiale du Groupe Castel, pour un montant de 200 MDH. Cette acquisition a été signée et actée le 6 septembre 2021. Avec cette opération, la Société des Boissons du Maroc consolide ses activités, grâce à une plus grande maîtrise de l'amont agricole pour ses filières vin et huile d'Olive.

Sur le plan organisationnel, la Société des Boissons du Maroc a procédé à la nomination de M. Sébastien YVES-MENAGER en tant que Directeur Général, prenant effet au 1er juillet 2021.

Au niveau des activités, l'année 2021 a été marquée par :

Le maintien de la fermeture prolongée des bars jusqu'à la fin octobre et l'ouverture limitée des restaurants pendant le premier semestre. Dans ce contexte, l'activité bière enregistre une augmentation de 3,2% avec une hausse de 3,9% sur le marché local, partiellement atténuée par la baisse de 5,9% des volumes de ventes à l'export ; principalement vers l'Espagne (cf. Mercadona) suite à la réouverture du canal Bars-Hôtels-Restaurants ;

Le recul de l'activité vin (-19%), principalement lié à la baisse des volumes de ventes en vrac sur le marché de l'export (-47%) dont la baisse a été partiellement absorbée par la hausse des ventes de vins locaux SBM (+5%) grâce à l'apport additionnel des volumes Kasbah 1 litre ;

- ▶ La poursuite de la progression des ventes des vins importés, avec une contribution significative des ventes à travers le réseau des magasins Nicolas. L'ouverture d'un onzième magasin Nicolas à Casablanca sur l'exercice 2021 ;
- ▶ La poursuite de la croissance de l'activité Eau sous la marque Aïn Ifrane avec une performance de près de 10%.

Par ailleurs, la Société des Boissons du Maroc a maintenu son programme d'investissements sur l'exercice 2021, avec 346 MDH d'investissements réalisés sur la période. Ils concernent principalement l'acquisition de la société Cépages Marocains Réunis (CMAR), la mise à niveau du système d'information de la société (ERP SAP) et les travaux de construction de la station d'épuration des eaux utilisées pour l'activité brassicole à Casablanca.

Dans ce contexte, le groupe a réalisé, sur l'exercice 2021, un chiffre d'affaires de 2 697 MDH. Il s'affiche en progression de 12,7 % par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 305,1 MDH. Le résultat d'exploitation enregistre une performance à 542,4 MDH en amélioration de 17,5 % pour l'équivalent de 80,6 MDH. Le résultat net s'affiche à 341,1 MDH en croissance de 101,7 MDH par rapport à notre exercice précédent.

2 - L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DE LA SOCIÉTÉ SBM

Le chiffre d'affaires HTVA a enregistré une hausse de 13,6% pour l'équivalent de 301,9 MDH qui résulte principalement de :

- ▶ La progression du chiffre d'affaires de la bière de 14,2% pour l'équivalent de +266,9 MDH ;
- ▶ La progression du chiffre d'affaires de l'eau pour 30,2 MDH, soit +13,4% ;
- ▶ La hausse du chiffre d'affaires des vins de +4,6% pour l'équivalent de +4,2 MDH ;
- ▶ La hausse du chiffre d'affaires huiles d'olives qui enregistre +2,1 MDH.

Le résultat d'exploitation s'est affiché, au terme de l'année 2021, à 438,9 MDH contre 383,9 MDH en 2020, en hausse de 14,3% pour l'équivalent de 55 MDH. Les principaux facteurs à l'origine de cette performance sont :

- ▶ Augmentation de la marge brute suite à l'augmentation des volumes de ventes avec un effet de +185,1 MDH ;
- ▶ Les dotations et reprises aux provisions d'exploitation enregistrent un produit de +16,3 MDH principalement sur le poste des clients ;
- ▶ La hausse des impôts et taxes expliquée principalement par l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification de la TIC au 1er janvier 2021 générant un impact négatif de -116,9 MDH mais aussi par le rappel des droits en la matière suite au contrôle des Douanes sur la période des exercices 2017 à avril 2021 pour un impact défavorable de -16,2 MDH ;

Hausse des autres charges d'exploitation avec un effet négatif de -14,3 MDH notamment sur :

- ▶ Dépenses de publicité +12,0 MDH
- ▶ Frais de transport +4,7 MDH
- ▶ Redevances de gestion +6,3 MDH
- ▶ Entretien et réparation -7,4 MDH
- ▶ Autres services -1,3 MDH.

Le résultat financier a enregistré un recul de 4,7 MDH, essentiellement dû à la baisse des intérêts perçus sur placements financiers (résultat d'une stratégie de prudence durant la période de pandémie) pour l'équivalent de -5,3 MDH et la diminution des pertes de changes pour un effet positif de +0,8 MDH.

Compte tenu du solde financier, le résultat courant s'est établi à 481,8 MDH, en augmentation de +50,7 MDH comparé à l'exercice précédent.

Le résultat net s'affiche ainsi, terme de l'exercice 2021, à 322,6 MDH et tient compte d'un impôt sur les sociétés de 143,2 MDH et d'un résultat non courant de -16,1 MDH dont les principaux éléments sont :

- ▶ Les charges de contribution à la cohésion sociale pour -12,8 MDH ;
- ▶ La dotation aux provisions pour restructuration pour -12,9 MDH ;
- ▶ Autres produits non courants pour 12,0 MDH ;
- ▶ La reprise du fond de consignation pour +7,3 MDH ;
- ▶ Pénalité d'assiette suite au contrôle des Douanes sur la période des exercices 2017 à avril 2021 pour un effet de -3,6 MDH ;
- ▶ Moins-value sur cession des immobilisations avec un effet de -1,4 MDH.

3 - LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES INVESTISSEMENTS

(Valeurs en MDH)

Indicateurs	31/12/2020	Evolution en %	31/12/2021
Capitaux propres	2 001,4	1,1%	2 024,0
Fonds de roulement	640,5	-29,8%	449,9
Besoin en fonds de roulement	164,9	>100%	8,0
Trésorerie nette	475,7	-7,1%	441,9

Les capitaux propres de la société ont enregistré une augmentation de 22,6 MDH, principalement par l'effet du résultat de l'exercice de 322,6 MDH atténué par l'effet de la distribution des dividendes au titre de l'année 2020 pour 299,9 MDH.

Le fonds de roulement a enregistré une baisse de 190,6 MDH, sous l'effet de l'augmentation de l'actif immobilisé de 209,5 MDH lié principalement à l'acquisition des titres la société CMAR pour un effet net de 197,2 MDH atténué par l'effet de l'augmentation des capitaux propres de 22,6 MDH.

Les besoins en fonds de roulement ont enregistré une baisse de 156,9 MDH qui résulte de la :

- ▶ Diminution des créances de -44,9 MDH principalement ceux envers l'état mais aussi les créances clients ;
- ▶ Hausse des stocks pour une valeur de +17,3 MDH ;
- ▶ Augmentation des dettes envers les fournisseurs de -119,9 MDH principalement sur les fournisseurs de stocks et comptes rattachés ;

► Augmentation des autres provisions pour risques et charges de -9,4 MDH.

La trésorerie nette s'affiche, à la clôture de l'exercice 2021, à hauteur de 441,9 MDH, contre 475,7 MDH à fin 2020, en légère baisse de 33,7 MDH.

La décomposition des dettes fournisseurs par échéance au 31 décembre 2021 se présente comme suit : (Valeurs en dhs)

	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
31/12/2020 (1)	220 900 889,66	186 920 438,28	5 961 065,86	1 912 773,23	1 245 484,02	24 861 128,27
31/12/2021	296 319 110,82	164 181 599,42	65 739 403,22	5 101 899,10	9 690 745,63	51 605 463,45

(1) L'écart entre l'analyse par échéance et le total de l'année est de 7 533 906,88 DH qui correspond au montant des dettes fournisseurs d'immobilisation classé en autres débiteurs

La décomposition des valeurs mobilières de placement se présente comme suit : (Valeurs en KDH)

Filiales	Soldes SICAV	Soldes Dépôts à terme	Total
SBM	286 374	160 000	446 374
EAE	154 724		154 724
CDC	35 797		35 797
SVCM	30 312		30 312
Total GBM	507 207	160 000	667 207

Les investissements réalisés, au titre de l'exercice 2021, se sont élevés à 322,3 MDH et correspondent principalement à l'acquisition des titres de participation de la CMAR pour un montant net de 197,2 MDH, les investissements réalisés sur les installations techniques pour 70,7 MDH, l'achat d'emballages commerciaux pour 22,4 MDH et les investissements relatifs au Projet SAP pour 22,4 MDH.

4 - ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2021, la situation des titres de participation se présente comme suit :

(Valeurs en DH)

Sociétés	Capital social en DH	Nombre de titres détenus par SBM	Taux de participation	Valeurs nettes au 31/12/2021
SVCM	117 354 000,00	762 877	65%	171 411 858,00
LA CLE DES CHAMPS	18 000 000,00	100 000	50%	10 000 000,00
MAROPAC	5 500 000,00	55 000	100%	4 746 956,15
EAE	130 000 000,00	1 300 000	100%	162 261 009,46
ASAO	200 000,00	2 000	100%	-
CMAR	77 771 400,00	777 714	100%	197 200 000,00
Total	348 825 400,00			545 619 823,61

4.1 SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET COMMERCIALISATION DU MAROC (SVCM)

Au 31 décembre 2021, votre société détenait 65,00% du capital social de la société SVCM :

(Valeurs en MDH)

Indicateurs	2020	Évolution en %	2021
Chiffre d'affaires HTVA	123,8	-2,3%	120,9
Résultat d'exploitation	2,0	>+100%	14,3
Taux de marge opérationnelle	1,6%	+10,2 bp	11,8%
Résultat financier	0,2	64,0%	0,4
Résultat non courant	0,3	<-100%	-8,2
Résultat non courant	-0,6	<-100%	-3,2
Résultat net	1,9	68,9%	3,2

L'année 2021 a été marquée par une hausse de la production de vin de 6% qui s'est située à 21 255 HL contre 20 025 HI en 2020.

L'activité oléicole a enregistré une légère hausse de sa production qui a atteint 783 Tonnes contre 769,7 Tonnes l'année précédente, soit une hausse de presque 2%.

Sur le plan commercial, les ventes globales de vins ont atteint, au titre de l'année 2021, le volume de 33.181 HL contre 44.892 HI en 2020, en baisse de 11.711 HL, soit -26%. Cette contre-performance résulte principalement de la baisse significative des volumes vendus à l'export qui enregistre un recul de 48%.

Les ventes de l'huile d'olives au titre de l'année 2021, ont porté sur un volume global de 8.379 HL, en baisse de 19,3% par rapport à l'année précédente, pour l'équivalent de 2 000,8 HL. La baisse des ventes de l'huile d'olives fait suite à la baisse de la production de l'année 2020.

L'année 2021 a été marquée par une stagnation des prix de ventes des vins par rapport à 2020 sur le marché local mais aussi sur le marché de l'export. Les prix moyens de vente de l'huile d'olives ont enregistré, quant à eux, une hausse de 54,6%, passant de 24,2 DH/ kg en 2020 à 37,4 DH/ kg en 2021. Il est à noter que les ventes de l'huile d'olives effectuées par la SVCM courant 2021 ont été intégralement réalisées sur le marché local.

Le chiffre d'affaires réalisé, au titre de l'année 2021 s'est situé à 120,9 MDH contre 123,8 MDH en 2020, en baisse de 2,3% soit l'équivalent de 2,9 MDH.

Cette contre-performance s'explique principalement par :

- ▶ La baisse du chiffre d'affaires de l'activité vin pour 8,6 MDH, expliqué par l'impact de la baisse des volumes pour 9,5 MDH, corrigé en partie par l'effet prix pour 0,9 MDH ;
- ▶ La hausse du chiffre d'affaires de l'activité huile d'olives pour 5,7 MDH, expliquée par l'effet prix de ventes pour 10,8 MDH ; partiellement diminué par l'impact négatif de la baisse des volumes de 4,4 MDH.

Le résultat d'exploitation s'est situé au terme de l'année 2021 à 14,3 MDH en nette progression par rapport à 2020, cette hausse s'explique principalement par :

- ▶ La baisse du chiffre d'affaires de 2,9 MDH, par la hausse de la valeur de la production stockée pour 15,1 MDH et la reprise des provisions d'exploitation pour 1,9 MDH ;
- ▶ Les principales augmentations constatées en charges d'exploitation sont les suivantes :
 - ▶ La hausse des prix des matières pour 2,2 MDH, notamment les raisins ;
 - ▶ La hausse autres charges opérationnelles pour 0,2 MDH.

Le résultat financier enregistre une augmentation de +0,2 MDH.

Le résultat non courant s'affiche à -8,2 MDH principalement expliqué par l'impact du redressement fiscal de la société sur la période 2017-2020 pour un montant de 8,0 MDH.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net de la SVCM a atteint, au terme de l'exercice 2021, la valeur de 3,2 MDH contre 1,9 MDH en 2020, soit une hausse de 1,3 MDH.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2021, ont atteint la somme de 4,9 MDH et correspondent principalement à :

- ▶ L'achat de barriques pour le vieillissement du vin pour 2,6 MDH ;
- ▶ L'achat de matériel de chai pour 1,2 MDH ;
- ▶ Divers investissements « épaiement cuves » pour 1,1 MDH.

4.2 EURO AFRICAINE DES EAUX (EAE)

Indicateurs	(Valeurs en MDH)		
	2020	Evolution en %	2021
Chiffre d'affaires HTVA	171,1	13,7%	194,5
Résultat d'exploitation	48,4	25,6%	60,8
Taux de marge opérationnelle	28,3%	3,0 bp%	31,3%
Résultat financier	1,5	-6,1%	1,4
Résultat non courant	5,5	> +100%	0,8
Résultat net	28,9	44,9%	41,9

En termes d'activité, le volume des ventes a enregistré une augmentation de 11,3% pour l'équivalent de 111.192 HL additionnels comparé à l'exercice 2020.

Le chiffre d'affaires a par conséquent, enregistré au titre de l'année 2021, une amélioration de 23,4 MDH soit +13,7% par rapport à l'année 2020 lié exclusivement aux volumes et au mix produit.

Le résultat d'exploitation a ainsi enregistré, une progression notable de 12,4 MDH, passant de 48,4 MDH en 2020 à 60,8 MDH au titre de l'exercice 2021, cette augmentation s'explique par :

- ▶ Augmentation du chiffre d'affaires de +23,4 MDH ;
- ▶ Effet négatif sur la variation de production stockée de -1,2 MDH ;
- ▶ La hausse des achats consommés de matières et fournitures suite à l'augmentation de l'activité avec un effet de -9,1 MDH ;
- ▶ L'augmentation des impôts et taxes en ligne avec l'augmentation de l'activité avec un effet de -3,0 MDH ;
- ▶ La diminution des dotations et reprises d'exploitation qui génère un effet de +2,4 MDH.

Le résultat financier a enregistré une légère baisse de 0,1 MDH liée principalement à la diminution des produits financiers sur placements SICAV ; résultat d'une stratégie de prudence d'investissement durant la période de pandémie.

Le résultat non courant a enregistré un léger impact défavorable de -0,8 MDH sur l'exercice 2021 avec une cohésion sociale à hauteur de -1,8 MDH et un produit sur assainissement des comptes pour +1,0 MDH.

Ainsi, le résultat net s'affiche, au titre de l'exercice 2021, à 41,9 MDH contre 28,9 MDH en 2020, en forte progression de +13 MDH.

4.3 Cépages Marocains Réunis (CMAR)

L'année 2021 a été marquée pour les Cépages Marocains Réunis par une nette hausse de la production de raisins de 14,2%. La récolte de raisins s'est affichée, pour l'année 2021, à 28.971 quintaux contre 25.362 quintaux en 2020.

L'activité oléicole a enregistré, au cours de la période, une baisse de 6,2%, avec 42.681 quintaux contre 45 516 quintaux en 2020.

A noter que les prix de vente n'ont enregistré aucune variation sur la période par rapport à l'année 2020. En effet, les raisins ont été cédés au prix de 650 dhs / quintal et les olives au prix de 500 dhs / quintal.

Par conséquent, le chiffre d'affaires hors TVA a atteint 40,5 MDH contre 39,6 MDH en 2020, soit une hausse de 0,9 MDH répartie entre + 2,3 MDH pour le chiffre d'affaires raisins et -1,4 MDH pour le chiffre d'affaires olive.

Le résultat d'exploitation s'est situé à -27,7 MDH contre -23,6 MDH l'année précédente. Cette dégradation du résultat opérationnel s'explique principalement par la baisse des rendements liée aux sévères déficits hydriques que connaît le Maroc depuis plusieurs années.

Le résultat financier s'est situé à -0,6 MDH en 2021 contre 1,2 MDH en 2020. Il enregistre les dividendes distribués par la filiale SVCM pour 0,8 MDH contre 2,1 MDH l'année précédente. Il enregistre aussi les charges financières sur emprunt obligataire débloqué par la SBM de 1,5 MDH contre 0,8 MDH l'exercice précédent.

Le résultat non courant s'affiche à 0,1 MDH.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net s'est établi au terme de l'exercice 2021 à -28,5 MDH contre -21,6 MDH en 2020.

Le montant des investissements réalisés au titre de l'exercice 2021, s'est élevé à 14,9 MDH et a porté principalement sur :

- ▶ Plantation de 212 HA de vignes pour 12,2 MDH ;
- ▶ Acquisition de matériel agricole pour l'activité oléicole à hauteur de 1,9 MDH ;
- ▶ Autres Immobilisations pour 0,8 MDH.

4.4 LA CLÉ DES CHAMPS (CDC)

Indicateurs	(Valeurs en MDH)		
	2020	Evolution en %	2021
Chiffre d'affaires HTVA	143,9	9,4%	157,5
Résultat d'exploitation	24,0	-19,5%	19,3
Taux de marge opérationnelle	16,1%	-4,4 bp%	11,8%
Résultat financier	-0,1	> +100%	0,2
Résultat non courant	-0,2	> +100%	-1,4
Résultat net	16,5	-26,1%	12,2

Le chiffre d'affaires hors TVA a enregistré une progression notable de +9,4% soit 13,6 MDH par rapport à l'année précédente, passant de 143,9 MDH en 2020 à 157,5 MDH au titre de l'exercice 2021.

L'amélioration des ventes provient principalement d'un travail sur la politique tarifaire et commerciale ; principalement, l'alignement des prix de vente au même niveau que la concurrence et l'élargissement du champ d'application des remises promotionnelles qui a permis de repositionner de manière efficace l'enseigne Nicolas. La crise sanitaire a également permis d'accélérer le recrutement de nouveaux clients qui ont pu apprécier le positionnement prix et le service client fourni.

A noter sur l'exercice 2021, l'ouverture d'un nouveau magasin à Casablanca (magasin Lahjajma) à partir du mois de novembre portant ainsi le total du réseau Nicolas au Maroc à onze magasins.

Le résultat d'exploitation a enregistré un recul de 19,5% passant de 24,0 MDH à 19,3 MDH et cela malgré la performance enregistrée sur le chiffre d'affaires. Cette baisse est expliquée principalement par l'effet de l'entrée en vigueur de l'application des redevances de marques Nicolas qui pèsent sur le résultat de l'exercice 2021 pour 4,2 MDH.

Le résultat net s'est établi au terme de l'exercice 2021 à 12,2 MDH contre 16,5 MDH en 2020 soit une baisse de 26,1% pour l'équivalent de 4,3 MDH.

4.5 Maropac

La société Maropac est en arrêt d'activité. Le résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2021, est de -0,07 MDH.

4.6 ASAO

La société ASAO est en arrêt d'activité. Son résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2021, est de -0,01 MDH.

5 - MANDATS DES ADMINISTRATEURS

M. Michel PALU : *Président du Conseil d'Administration – SBM*

Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE ;
- ▶ Clé Des Champs – CDC ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
- ▶ MAROPAC ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;

M. Jean-Claude PALU : *Administrateur*

Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE ;
- ▶ Clé Des Champs – CDC ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
- ▶ MAROPAC ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;

M. Gilles MARTIGNAC : *Administrateur*

Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE ;

- ▶ Clé Des Champs – CDC (représentant permanent SBM) ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;

M. Guy DE CLERCQ : *Administrateur*

Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE ;
- ▶ Clé Des Champs – CDC ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
- ▶ MAROPAC ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;

Mme Laurence DEQUATRE : *Administrateur*

Mandats : Aucun autre mandat au Maroc.

M. Mohammed Reza NOURI ESFANDIARI : *Administrateur*

Mandats : Aucun autre mandat au Maroc.

**Société : MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI),
Représentée par M. Sébastien YVES-MENAGER :**

Mandats de M. YVES-MENAGER :

- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE (représentant permanent SBM) ;
- ▶ MAROPAC (représentant permanent SBM) ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;

**Société : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (CIMR),
Représentée par M. Khalid CHEDDADI :**

Mandats de M. CHEDDADI :

- ▶ AKILAM ;
- ▶ Atlas Hospitality Morocco ;
- ▶ Auto Hall ;
- ▶ AXA Assurances Maroc ;
- ▶ CIMR ;
- ▶ Crédit Immobilier et Hôtelier ;
- ▶ IMC ;
- ▶ LARBEL ;
- ▶ Lesieur Cristal ;
- ▶ OLEA Trading ;
- ▶ OLEA Capital SLE Bertin ;
- ▶ OLEA Capital Société Centrale d'Exploitation ;
- ▶ OLEA Capital SLE I ;
- ▶ OLEA Capital SLE II ;
- ▶ OLEA Capital SLE III ;
- ▶ RAMICAL ;
- ▶ SICAV CIMR AJIAL ;
- ▶ SICAV CIMR ATTADAMOUN ;
- ▶ SICAV CIMR FONCIA ;
- ▶ SICAV CIMR IDDKHAR ;
- ▶ SICAV CIMR PREVOYANCE ;
- ▶ SICAV TRESO PLUS ;

Mandats de M. CHEDDADI en qualité de représentant permanent de la CIMR :

- ▶ AFMA ;
- ▶ AL MADA HOLDING ;
- ▶ AKWA Africa ;
- ▶ A6 Immobilier ;
- ▶ Banque Centrale Populaire ;
- ▶ Société des Boissons du Maroc ;
- ▶ CFG BANK ;
- ▶ Ciments du Maroc ;

- ▶ EQDOM ;
- ▶ H Partners ;
- ▶ Jorf Fertilizers Company V ;
- ▶ Lafarge Holcim Maroc ;
- ▶ OLEA Capital Fund ;
- ▶ RISMA ;
- ▶ SAPRESS ;
- ▶ SOCHEPRESS ;
- ▶ Société de Sel de Mohammedia ;
- ▶ SOMED ;
- ▶ SONASID ;
- ▶ Upline Ventures ;
- ▶ Warak Press.

**Société : HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG,
Représentée par M. Pascal SABRIE :**

Mandats de M. SABRIE : Aucun autre mandat au Maroc.

Mme. Dayae OUDGHIRI KAOUACH : Administrateur indépendant

Mandats :

- ▶ CIH BANK ;
- ▶ MUTANDIS ;
- ▶ LYDEC ;
- ▶ ARADEI CAPITAL.
- ▶ HIA.

Mme. Nawal EL AIDAOUI : Administrateur indépendant

Mandats : Aucun autre mandat au Maroc.

L'examen des mandats des administrateurs permet de constater que le mandat d'administrateur de la société Marocaine d'Investissements et de Services « MDI » arrive à échéance lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2021. Nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6 - LES PERSPECTIVES 2022

Presque deux ans après le début de la pandémie, les perspectives d'une reprise de l'économie durable continuent de se concrétiser grâce notamment aux taux de vaccination très encourageants dans le monde et particulièrement au Maroc. Les récents évènements géopolitiques qui affectent tout particulièrement l'Europe vont sans aucun doute avoir des impacts certains sur l'évolution des prix de nos matières premières mais aussi sur les prix de l'énergie.

Dans ce contexte, avec la réouverture stabilisée des frontières, la progression des campagnes de vaccination et le développement de nouveaux relais de croissance au sein de chacun de nos métiers, que ce soit la brasserie, la vitiviniculture, l'oléiculture, l'eau minérale ou les cavistes de proximité, le Groupe des Boissons du Maroc prévoit une reprise de la croissance à compter du deuxième trimestre 2022. Nous anticipons ainsi les éléments suivants :

- ▶ Bière : Croissance sur le marché local de 3,5% pour l'équivalent de 25 441 HL ; amélioration sur le marché Export de 3,1% pour 1 610 HL ;
- ▶ Eau : Croissance des ventes de l'Eau Ain Ifrane de 3,3 % pour 35 034 HL ;
- ▶ Vins : nous prévoyons une croissance de l'activité des vins de 2,3% pour l'équivalent de 916 HL ;
- ▶ Réseau Nicolas : nous prévoyons une croissance de près de 27,4% pour 43 MDH notamment par l'ouverture de 5 magasins supplémentaires au cours de l'année 2022.

7 - RÉSULTATS CONSOLIDÉS SBM

Les agrégats consolidés de la Société des Boissons du Maroc se présentent au 31 décembre 2021 comme suit :

(Valeurs en MDH)			
Indicateurs	2020	Evolution en %	2021
Chiffre d'affaires H.TVA	2 391,9	12,7%	2 696,9
Résultat d'exploitation	461,8	17,5%	542,4
Taux de marge opérationnelle	19,3%	+0,8 bp	20,1%
Résultat financier	18,5	-28,3%	13,3
Résultat non courant	-101,7	> 100%	-26,5
Résultat d'entreprise	378,6	39,8%	529,2
Résultat net	239,4	42,5%	341,1
Résultat net (Part Groupe)	230,7	45,1%	334,8

8 - LA SITUATION FINANCIÈRE

(Valeurs en MDH)			
Indicateurs	31/12/2020	Evolution en %	31/12/2021
Capitaux propres consolidés	1 537,6	-3,5%	1 483,0
Fonds de roulement	917,7	-18,8%	745,0
Besoins en fonds de roulement	238,7	-67,2%	78,4
Trésorerie nette	679,0	-1,8%	666,6

9 - PROJET D'AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les états de synthèse tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net d'un montant de 322 566 803,22 DH.

Nous vous proposons, la réserve légale étant au plafond, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit :

▶ Bénéfice net	322 566 803,22 DH
▶ Bénéfice distribuable	322 566 803,22 DH
▶ Distribution d'un dividende de	319 750 789,00 DH
▶ Affectation au report à nouveau	2 816 014,22 DH

Si vous approuvez ce projet d'affectation, il sera distribué à chacune des 2.829.653 actions composant le capital social, un dividende global brut de 319 750 789,00 DH soit 113,00 DH par action. Le paiement sera effectué à partir du Jeudi 28 Juillet 2022 et sera domicilié auprès de la Société Générale.

En conséquence de ces propositions, le poste report à nouveau est, par ailleurs, porté de 0 DH à 2.816.014,22 DH.

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver les états de synthèse consolidés tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net d'un montant de 341.105.050,58 DH.

10 - EXAMEN DES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES :

Vos commissaires aux comptes vous présenteront, conformément aux dispositions statutaires, un rapport spécial sur les conventions règlementées conclues et/ou renouvelées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nous vous demandons d'approuver les termes et conclusions de ce rapport spécial ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

11 - QUITUS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous demandons également de donner à vos actuels administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

12 - INFORMATIONS DIVERSES

12.1 Performances industrielles

Les réalisations industrielles du groupe au titre de l'exercice 2021 :

Les réalisations industrielles du groupe au titre de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

a) Activité Bière :

La production de la bière en 2021 est répartie comme suit :

Brassage en HL	2020	Evolution en %	2021	QP %	
				2020	2021
SBM (Tit Mellil)	753 400	5%	789 745	95%	100%
SBM (Fès)	42 837	-100%	-	5%	0%
Total	796 237	-0,8%	789 745	100%	100%

Conditionnement en HL	2020	Evolution en %	2021	QP %	
				2020	2021
SBM (Tit Mellil)	720 388	7%	768 082	93%	93%
SBM (Fès)	51 194	-100%	-	7%	7%
Total	771 582	-0,5%	768 082	100%	100%

Dans le contexte spécifique de la crise sanitaire qui a fortement impacté notre mode de fonctionnement, l'année a été marquée par un focus sur l'optimisation de l'outil industriel et des coûts au travers de l'amélioration des rendements des lignes (mise à niveau LEAN), l'optimisation des freintes, le lancement des chantiers d'efficacité énergétique et plusieurs projets stratégiques, ainsi que des réflexions et des études d'extension de capacité et d'amélioration des process :

- ▶ Extension des silos de stockage de malt ;
- ▶ Mise en place d'un système de dosing au niveau de la cave permettant de récupérer la bière de la levure ;
- ▶ Automatisation de la salle de brassage ;
- ▶ Mise en place d'un nouveau dépalettiseur bouteilles neuves de 50 000 bouteilles par heure et les équipements de formats pour produire la nouvelle bouteille Bremer VC 24cl ;
- ▶ Equipements pour le lancement du nouveau bouchon Pull off ;
- ▶ Machine à paniers ;
- ▶ Lancement de l'audit d'efficacité énergétique réglementaire.

Au niveau du contrôle qualité, un plan d'action a également été lancé pour se conformer aux standards du Groupe Castel.

L'année a connu aussi le développement de nouveaux produits tel que la Spéciale Black et la Casablanca Citron ainsi que le lancement de nouveaux emballages en bouteilles comme la Bremer 24cl et la Bremer 33cl.

Il est également à noter en 2021, le démarrage de l'exploitation de l'ERP SAP sur les modules clés de l'activité industrielle, à savoir la production, la qualité et la maintenance.

b) Activité Eau (EAE) :

La production d'eau en 2021 est répartie comme suit :

Conditionnement en HL	2020	Evolution en %	2021	QP %	
				2020	2021
Aïn Ifrane 33cl	176 409	20%	212 331	18%	19%
Aïn Ifrane 50cl	99 079	27%	126 267	10%	12%
Aïn Ifrane 1,5L	292 898	23%	360 852	30%	33%
Aïn Ifrane 5L	414 539	-5%	395 540	42%	36%
Total	982 924	11%	1 094 990	100%	100%

L'année 2021 a été marquée par une croissance des volumes et ce, malgré la crise liée à la pandémie de la Covid-19. Cette croissance s'explique principalement par le positionnement de la marque Aïn Ifrane.

Par ailleurs, le site d'EAE a passé l'audit de suivi de la certification selon les référentiels ISO 9001/2015, ISO 22000/2018 et FSSC 22000 V5.

Objectifs pour l'exercice 2022 :

- Optimisation des coûts
 - ▶ Réduction des freintes ;
 - ▶ Amélioration des rendements ;
 - ▶ Réduction des consommations d'énergie ;
 - ▶ Optimisation de la planification ;
- Renforcement des ressources humaines.
 - ▶ Préparer la relève des compétences ;
 - ▶ Assurer la polyvalence des équipes ;
 - ▶ Instaurer la politique « prime selon l'atteinte des objectifs » ;
- Mise à niveau et amélioration de la sécurité et du volet environnemental :

- ▶ Mise en conformité santé et sécurité de travail selon l'évolution de la réglementation en vigueur et la norme SST 45 001 ;
- ▶ Mise en conformité environnementale selon l'évolution de la réglementation en vigueur et la norme 14 001 ;
- Veille Technologique
 - ▶ Améliorer le process / qualité ;
 - ▶ Accompagner la direction commerciale et marketing pour répondre aux besoins et à l'évolution du marché.

12.2 Travaux du Comité Ethique

Le Comité éthique de SBM s'est réuni 3 fois durant l'exercice 2021.

Les principales actions du Comité Ethique pendant cet exercice sont :

- ▶ Réalisation d'un plan de formation semestriel, touchant des thématiques liées à la conformité, au profit des collaborateurs de SBM ;
- ▶ Mise en place d'un plan de communication interne de sensibilisation sur les valeurs éthiques du Groupe ;
- ▶ Traitement des signalements reçus dans le cadre du dispositif de signalement du Groupe :
 - ▶ Nombre de signalements remontés en 2021 : 4
 - ▶ Les domaines concernés : Conflits d'intérêts / Fraude
 - ▶ Le traitement des signalements : 3 signalements ont donné lieu à des enquêtes (1 classé sans suite).
- ▶ Suivi de la gestion de la Due diligence Fournisseurs ;
- ▶ Réalisation d'actions de communication spécifiques, à l'instar de la journée mondiale de lutte contre la corruption...

Objectifs du Comité Ethique pour l'exercice 2022 :

En 2022, le Comité Ethique de SBM continuera le déploiement progressif du dispositif de conformité Groupe, en réalisant des actions supplémentaires à celles précitées ci-dessus, notamment :

- ▶ Le déploiement d'un projet ambitieux du dispositif du Contrôle interne qui aura pour objectif de renforcer les procédures de la Société ;
- ▶ La mise à jour de la Cartographie des risques éthiques.

12.3 Travaux en matière de RSE

L'activité industrielle du Groupe des Boissons du Maroc, toutes branches confondues, est intimement liée aux régions et aux produits de la terre (orge, olive, eau, raisins...).

L'approche RSE de SBM est celle d'un groupe résolument engagé et responsable envers son environnement et envers tous les intervenants de la chaîne de valeur de toutes les filières, dans la mesure où il valorise les produits de la terre, mais a surtout pour responsabilité de les préserver pour les générations futures.

SBM a adopté depuis 2012 une stratégie RSE orientée vers l'amélioration continue de la qualité, le développement durable et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Le déploiement de cette stratégie trouve ses fondements dans le soutien des initiatives de réduction des impacts négatifs sur l'environnement et la contribution à son amélioration ; l'action locale pour le développement des territoires ; le respect des principes éthiques vis-à-vis des collaborateurs et de la concurrence.

Réduction des impacts négatifs sur l'environnement :

- ▶ Valorisation des déchets qui ont un impact négatif élevé sur l'environnement : collecte et revente des plastiques d'emballages, des huiles usées, des batteries, des filtres de vidange, des fûts en plastique, du verre cassé... 11.650 tonnes de déchets traités ou revalorisés en 2021 ;
- ▶ Réduction de l'impact négatif des activités industrielles du groupe, notamment à travers la réduction de la consommation d'eau, d'électricité et de fuel :
 - ▶ La consommation d'eau a baissé de 57.842 m³, passant de 527.934 m³ en 2020 à 470.092 m³ en 2021 ;
 - ▶ 17% d'économie d'énergie et 700 tonnes d'émission de CO₂ évitées par an grâce à la centrale photovoltaïque installée en toiture de notre usine de Casablanca produisant plus de 960 Mwh/an.

- ▶ Mise en place d'un système de récupération des rejets de l'osmose inverse et de l'eau de rinçage des bouteilles pour le nettoyage et l'arrosage ;
- ▶ Réutilisation des bouteilles en verre : Les verres consignés constituent plus de 70% du total des bouteilles vendues ;
- ▶ Projet de station de traitement des eaux usées pour l'activité brassicole.

Ressources humaines :

Consciente de la richesse que constitue son capital humain, la Société des Boissons du Maroc veille à instaurer un climat social sain, favorisant l'épanouissant des collaborateurs, garantissant leur sécurité et préservant leur santé.

a) Santé et sécurité des salariés :

- ▶ Nombre d'accidents du travail : 6
- ▶ Taux de fréquence des accidents : 5,04%
- ▶ Taux de gravité des accidents : 0,17%
- ▶ Actions de formation en sécurité en faveur des salariés : 9

b) Formation et développement des compétences :

▶ Evolution de l'emploi :

- ▶ Nombre de recrutements : 35
- ▶ Nombre de démissions : 5
- ▶ Nombre de licenciements : 1

▶ Formation :

- ▶ Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en % de l'effectif global : 80%
- ▶ Budget formation en % de la masse salariale : 1,27%
- ▶ Nombre de jour de formation par salarié : 2.

c) Amélioration du dialogue social :

- ▶ Nombre de jours de grève : 0
- ▶ Nombre de représentants du personnel : 24
- ▶ Nombre de litiges sociaux : 4

Engagement sociétal

Au-delà du soin tout particulier porté sur le respect des obligations juridiques applicables, l'engagement sociétal de SBM se traduit par un investissement continu dans le capital humain, l'environnement et les relations avec l'ensemble de ses parties prenantes, parmi lesquels on trouve notamment les institutions, les partenaires (clients, fournisseurs et prestataires) et les actionnaires.

a) Economie circulaire

A ce titre, l'action de SBM contribue à promouvoir la communauté locale dans laquelle elle évolue tous les jours ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles, notamment via la participation au financement de projets d'envergure, à l'instar du projet Mogagreen (projet d'économie circulaire) qui vise à accompagner la ville d'Essaouira dans une démarche de "ZERO déchet recyclable arrivant dans la décharge" à l'horizon 2030, auquel SBM a pris part et figure parmi les sponsors significatifs.

b) Due-diligence de nos fournisseurs et partenaires

Dans un souci de consommation responsable, le choix des fournisseurs sur des critères définis est l'une des valeurs fortes de SBM. Nous nous devons de faire le choix de fournisseurs pouvant nous garantir leurs engagements dans une politique environnementale et sociale. Les réponses qu'ils nous fournissent dans le questionnaire de due diligence qui leur est envoyé de manière systématique, et une aide dans leur référencement.

La suite logique sera d'auditer ces mêmes parties prenantes et ce dans le but de vérifier la véracité de leurs engagements, qui sont primordiaux pour le Groupe.

La signature de l'engagement éthique et RSE est indispensable. Il est une garantie des bonnes pratiques de la part des parties prenantes. C'est aussi un moyen d'engager les partenaires sur des valeurs communes et ainsi créer une véritable résonance dans notre démarche engagée.

Objectifs pour l'exercice 2022

Dans le cadre de la mise en place du plan d'action RSE sur 2002, SBM s'oriente vers la restructuration de ses actions selon trois axes majeurs :

- ▶ Label RSE
- ▶ L'économie d'énergie

SBM continuera d'agir localement pour le développement des territoires et développera :

- ▶ le soutien des communautés impactées par son activité ;
- ▶ le respect des intérêts de ses clients et consommateurs ;
- ▶ l'exemplarité et l'accompagnement de ses partenaires (fournisseurs, sous-traitants, et prestataires) dans la démarche RSE ;
- ▶ l'amélioration de l'étendue et de la profondeur des mécanismes d'audit et de contrôle interne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES CONSOLIDÉS



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		
(en milliers de dirhams)	31/12/21	31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 768 413	2 414 533
Ventes de marchandises	500 169	447 691
Ventes de biens et services	2 196 839	1 944 209
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 697 008	2 391 900
Variation des stocks et autres produits	71 405	22 633
CHARGES D'EXPLOITATION	2 225 998	1 952 733
Achats revendus et consommés	631 937	557 343
Impôts et taxes	898 398	760 169
Charges de personnel	174 590	169 962
Autres charges d'exploitation	370 206	343 133
Dotations d'exploitation	150 867	122 126
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	542 415	461 800
RÉSULTAT FINANCIER	13 265	18 497
RÉSULTAT COURANT	555 680	480 297
RÉSULTAT NON COURANT	-26 464	-101 724
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	529 216	378 573
Impôts sur les résultats	170 314	121 086
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	17 796	18 065
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	341 106	239 422
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	334 802	230 707
Intérêt minoritaires	6 304	8 715

BILAN ACTIF		
	(en milliers de dirhams)	
ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISÉ	948 758	817 781
Immobilisations incorporelles	56 318	34 386
Immobilisations corporelles	713 362	557 126
Immobilisations financières	4 808	39 846
Écarts d'acquisition	81 797	99 593
Impôts différés - actif	92 473	86 830
ACTIF CIRCULANT	1 420 800	1 475 803
Stocks et en cours	340 607	319 687
Créances d'exploitation	324 438	332 998
Créances diverses	88 317	122 552
Titres et valeurs de placements	667 438	700 566
TRÉSORERIE - ACTIF	51 538	202 912
TOTAL -ACTIF	2 421 096	2 496 496

BILAN PASSIF		
	(en milliers de dirhams)	
PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
FINANCEMENT PERMANENT	1 693 787	1 735 474
CAPITAUX PROPRES	1 483 020	1 537 640
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	836 638	936 843
Résultat net de l'exercice	334 802	230 707
Intérêts minoritaires	28 615	87 125
Provisions pour risques et charges	207 185	193 567
Dettes de financement	3 582	4 267
PASSIF CIRCULANT	674 980	536 562
Dettes d'exploitation	325 389	262 438
Dettes diverses	327 799	262 309
Autres provisions	21 792	11 815
TRÉSORERIE - PASSIF	52 329	224 460
TOTAL - PASSIF	2 421 096	2 496 496

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
(en milliers de dirhams)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net des sociétés intégrées	341 106	239 422
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	119 116	141 497
Variation des impôts différés	(1 722)	(14 592)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(4 118)	(1 023)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	454 382	365 304
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	185 895	(20 607)
Variation du besoin en fonds de roulement - changement de périmètre	(1 289)	(1 289)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	640 277	343 409
Acquisition d'immobilisations	(212 312)	(87 728)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	9 703	10 781
Incidence des variations de périmètre	(197 200)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(399 809)	(76 947)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(300 764)	(384 832)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	(2 054)
Diminution des immobilisations financières	5 569	1 518
Diminution des dettes de financement	42 357	(678)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(252 838)	(386 046)
Variation de la Trésorerie (I+II+III)	(12 371)	(119 584)
Trésorerie d'ouverture	679 018	798 602
Variation de la trésorerie	-12 371	-119 584
Trésorerie de clôture	666 647	679 018

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX								
(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
AU 1ER JANVIER 2020	282 965	0	0	1 322 957		1 605 922	80 465	1 686 387
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-384 832		-384 832	-2 054	-386 886
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre				-1 283		-1 283		-1 283
Résultat de l'exercice					230 707	230 707	8 715	239 422
Écarts de conversion						-		-
Autres variations						-		-
Au 31 DECEMBRE 2020	282 965	0	0	936 842	230 707	1 450 514	87 126	1 537 640
AU 1ER JANVIER 2021	282 965	0	0	1 167 549		1 450 514	87 126	1 537 640
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-300 764		-300 764		-300 764
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre				-30 144		-30 144	-64 816	-94 960
Résultat de l'exercice					334 802	334 802	6 304	341 106
Écarts de conversion						-		-
Autres variations						-		-
Au 31 DECEMBRE 2021	282 965	0	0	836 641	334 802	1 454 408	28 614	1 483 022

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2021			
Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Boissons du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM)	117 354	100,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	18 000	50,00%	Intégration globale
Euro Africaine des Eaux	130 000	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
CMAR	77 771	100,00%	Intégration globale

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2021

Faits marquants de l'exercice :

Au niveau national, l'année 2021 a été marquée principalement par une évolution favorable de la campagne de vaccination contre la COVID-19, avec un impact positif sur la croissance économique et la conjoncture sectorielle. En effet, l'amélioration du contexte sanitaire, accompagnée de l'allègement des mesures de restrictions, ont favorisé le redressement de l'activité économique avec une croissance estimée à +7,2% (source HCP) au titre de l'exercice 2021 contre une contraction de -6,3% en 2020.

Grâce à l'amélioration des conditions climatiques et après une année de sécheresse en 2020, le secteur primaire a réalisé une bonne performance au titre de la campagne agricole 2020-2021. La récolte céréalière a atteint un volume de 103,2 millions de quintaux, en hausse de 221% par rapport à la précédente campagne et de 63% par rapport à la moyenne sur cinq ans. Les exportations agricoles et agro-alimentaires ont dépassé les 56 milliards de dirhams au titre des dix premiers mois de l'année, progressant ainsi de 9,1% en glissement annuel.

Le secteur hôtelier et touristique a poursuivi sa reprise, durant le quatrième trimestre 2021, mais à un rythme moins soutenu. La suspension des vols de passagers, en provenance et vers le Maroc, entrée en vigueur le 29 novembre 2021 a impacté l'activité de fin année. En 2021, les arrivées des touristes se sont accrues de 34% par rapport à l'année précédente, mais demeurent toutefois inférieures de 71,2% à leur niveau de 2019.

Pour l'industrie des boissons, l'exercice 2021 a connu une augmentation de la TIC (Taxe Intérieure de Consommation) sur les boissons alcoolisées et les bières sans alcool : 1 150DH/HL au lieu de 1 000 DH/HL pour la bière (+15%) et 850 DH/HL au lieu de 800DH/HL pour le vin (+6%). Par ailleurs, la baisse des droits de douane sur les importations de bières et de vins, s'est poursuivie durant cet exercice, passant de 9,7% à 4,7%, avant leur suppression totale en 2022. La suppression totale de droits de douane devrait se traduire par une accentuation de la concurrence et une hausse des importations.

Durant 2021, le Conseil d'Administration de la Société des Boissons du Maroc, réuni le 1er juin 2021, a approuvé l'acquisition de 100% du capital social de la Société Cépages Marocains Réunis auprès de INVESTRAT S.A., filiale du Groupe Castel, pour un montant de 200 MDH. Cette acquisition a été signée et actée le 6 septembre 2021. Avec cette opération, la Société des Boissons du Maroc consolide ses activités, grâce à une plus grande maîtrise de l'amont agricole pour ses filières vin et huile d'Olive.

Sur le plan organisationnel, la Société des Boissons du Maroc a procédé à la nomination de M. Sébastien YVES-MENAGER en tant que Directeur Général, prenant effet au 1^{er} juillet 2021.

Au niveau des activités, l'année 2021 a été marquée par :

- ▶ Le maintien de la fermeture prolongée des bars jusqu'à la fin octobre et l'ouverture limitée des restaurants pendant le premier semestre. Dans ce contexte, l'activité bière enregistre une augmentation de 3,2% avec une hausse de 3,9% sur le marché local, partiellement atténuée par la baisse de 5,9% des volumes de ventes à l'export ; principalement vers

l'Espagne (cf. Mercadona) suite à la réouverture du canal Bars-Hôtels-Restaurants ;

- ▶ Le recul de l'activité vin (-19%), principalement lié à la baisse des volumes de ventes en vrac sur le marché de l'export (-47%) dont la baisse a été partiellement absorbée par la hausse des ventes de vins locaux SBM (+5%) grâce à l'apport additionnel des volumes Kasbah 1 litre ;
- ▶ La poursuite de la progression des ventes des vins importés, avec une contribution significative des ventes à travers le réseau des magasins Nicolas. L'ouverture d'un onzième magasin Nicolas à Casablanca sur l'exercice 2021 ;
- ▶ La poursuite de la croissance de l'activité Eau sous la marque Aïn Ifrane avec une performance de près de 10%.

Par ailleurs, la Société des Boissons du Maroc a maintenu son programme d'investissements sur l'exercice 2021, avec 346 MDH d'investissements réalisés sur la période. Ils concernent principalement l'acquisition de la société Cépages Marocains Réunis (CMAR), la mise à niveau du système d'information de la société (ERP SAP) et les travaux de construction de la station d'épuration des eaux utilisées pour l'activité brassicole à Casablanca.

Dans ce contexte, le groupe a réalisé, sur l'exercice 2021, un chiffre d'affaires de 2697 MDH. Il s'affiche en progression de 12,7 % par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 305,1 MDH. Le résultat d'exploitation enregistre une performance à 542,4 MDH en amélioration de 17,5 % pour l'équivalent de 80,6 MDH. Le résultat net s'affiche à 341,1 MDH en croissance de 101,7 MDH par rapport à notre exercice précédent.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1.1 Principes et méthodes de consolidation

(a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

(b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation**(a) Immobilisations en non-valeurs**

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

(d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

(e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours 100%

Plus de 180 jours 80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

(g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

(h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

(i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société

selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe

(exprimés en millions de Dirhams)	2021	2020
Capitaux propres au début de l'exercice	1 450,5	1 605,9
Dividendes versés	(300,7)	(384,8)
Autres Variations	(30,2)	(1,3)
Résultat de l'exercice – part du Groupe	334,8	230,7
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 454,4	1 450,5

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

(exprimées en millions de Dirhams)	2021		2020	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur nette de 2021	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	109,7	53,4	56,3	34,4
Immobilisations corporelles	2 100,4	1 387,0	713,4	557,1
	2 210,1	1 440,4	769,7	591,5

(a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(exprimée en millions de Dirhams)	2020	Var. Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2021
Immob. incorporelles	79,8	0,4		29,5		109,7
Immob. corporelles	1 614,8	433,4		79,8	(27,6)	2 100,4
	1 694,6	433,8	0,0	109,3	(27,6)	2 210,1

2.3 Écarts d'acquisition

(exprimés en millions de Dirhams)	2021	2020
Écart d'acquisition sur SBM	83,4	94,9
Écart d'acquisition sur SVCM	10,2	12,8
Écart d'acquisition sur EAE	6,0	10,0
Dotation de l'exercice	(17,8)	(18,1)
Écart d'acquisition net	81,8	99,6

2.4 Immobilisations financières

(exprimées en millions de Dirhams)	2021	2020
Titres de participation		1,0
Prêts immobilisés	2,2	6,4
Autres immobilisations financières	2,6	32,4
	4,8	39,8

2,5 Intérêts minoritaires

(exprimés en millions de Dirhams)	2021	2020
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	87,1	80,5
Dividendes versés	(0,0)	(2,1)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	6,3	8,7
Autres variations	(64,8)	
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	28,6	87,1

2.6 Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

(exprimées en millions de Dirhams)	2021	2020
Provisions durables pour risques et charges	188,4	174,2
Autres provisions pour risques et charges	21,8	11,8

b) Provisions pour impôts différés

(exprimées en millions de Dirhams)	2021	2020
Provision pour impôts différés	18,7	19,3

2.7 Créances d'exploitation et créances diverses

(exprimées en millions de Dirhams)	2021	2020
Créances d'exploitation	357,6	365,6
Provisions pour dépréciation	(33,2)	(32,6)
Créances d'exploitation	324,4	333,0
Créances diverses	89,9	124,9
Provisions pour dépréciation	(1,6)	(2,4)
Créances diverses	88,3	122,5

2.8 Impôts sur les bénéfices

(exprimés en millions de Dirhams)	2021	2020
Impôts courants	172,0	135,8
Impôts différés	(1,7)	(14,7)
Total	170,3	121,1

2.9 Engagements financiers hors bilan

- ▶ SBM a donné au 31 décembre 2021 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 251,2 millions.
- ▶ SBM a reçu au 31 décembre 2021 des cautions qui se chiffrent à DHS 6,5 millions.
- ▶ Egalement la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 9,9 millions sur l'exercice 2021.
- ▶ La société la Clé des Champs a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 7,5 millions sur l'exercice 2021.

- ▶ La société Euro Africaine des Eaux a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 1,0 millions sur l'exercice 2021.
- ▶ La société Cépages Marocains Réunis a donné des cautions douanières pour un montant 0,5 millions sur l'exercice 2021.

2.10 Résultat non courant

(exprimés en millions de Dirhams)	2021	2020
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	6,0	5,6
Dotations nettes des reprises de provisions	0,7	(19,6)
Autres produits/charges non courants nets	(33,3)	(87,7)
	(26,5)	(101,7)

2.11 Chiffre d'affaires par société

(exprimés en millions de Dirhams)	2021	2020
SBM	2 451,5	2 151,7
SVCM	82,5	90,2
LA CLE DES CHAMPS	162,7	147,5
EAE	0,1	2,5
CMAR	0,2	
	2 697,0	2 669,4

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLE DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G.
SVCM	100,00%	100,00%	I.G.
EAE	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.
CMAR	100,00%	100,00%	I.G.

Intégration de la CMAR au périmètre de consolidation à hauteur d'un pourcentage d'intérêt de 100% sur la période du 01 Octobre au 31 Décembre 2021, ce qui a conduit à une variation du pourcentage d'intérêt de la SVCM à hauteur de 35% détenus par la CMAR.

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX opérations RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

- ▶ Contrat de cession des actions de la société CMAR entre SBM et INVESTRAT SA
- ▶ Contrat de coopération commerciale et logistique entre SBM et CDC (annule et remplace la convention du 15 juin 2020)
- ▶ Convention de gestion de trésorerie Intra-groupe entre MDI, SBM et ses filiales (EAE, CDC, SVCM et Maropac)

- ▶ Convention d'assistance entre SBM et CMAR
- ▶ Convention de licence de marque Perlforth entre SBM et BGI Trade Mark
- ▶ Convention d'émission d'obligations entre SBM et CMAR
- ▶ Conventions d'assistance générale entre SBM /SVCM/ CDC/EAE
- ▶ Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre SBM et la société ICUBE
- ▶ Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre SBM et la société Bev IT
- ▶ Convention de rémunération de garantie entre MDI et SBM
- ▶ Conventions de bail entre SBM / CDC Magasin Casablanca : le contrat prévoit la location de SBM a CDC d'un magasin Nicolas à Casablanca ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM / CDC à CDC Magasin Rabat : contrat établi en novembre 2007 prévoit la location de SBM a CDC d'un magasin Nicolas Rabat ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM / CDC Magasin Marrakech : contrat établi en décembre 2009 ; un avenant a été signé le 27 mai 2019 prévoit une modification du loyer ;
- ▶ Conventions de concession de licences de marques Heineken avec SBM
- ▶ Convention d'assistance générale de MDI en profit SBM
- ▶ Convention de ventes des vins Nicolas entre SBM et CDC (convention non écrite)
- ▶ Convention de mise à disposition du personnel entre SBM et CDC (convention non écrite)
- ▶ Convention de ventes des produits «eaux» entre EAE et SBM (convention non écrite)
- ▶ Convention de ventes des produits «vins» entre SVCM et SBM (convention non écrite)
- ▶ Contrat de prestation de service par SBM à ICUBE
- ▶ Assistance à la maîtrise d'ouvrage du système SAP par la Sté ICUBE au profit de SBM

5. ÉVÉNEMENTS postérieurs à la CLÔTURE

RAS.

6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2021 est de 956 personnes contre 627 en 2020.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société des Boissons du Maroc et ses filiales (Groupe SBM), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 483 019 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 341 106. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 28 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

1-Provision pour avantages aux personnels

•Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à 176 MMAD au 31 décembre 2021.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- ▶ Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- ▶ Examiner l'impact des principales modifications intervenues dans le régime et vérifier leur correcte comptabilisation ;



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca



PwC Maroc
Lot 57, Tour CFC - Casa Anfa
20000 - Casablanca

- ▶ Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- ▶ Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçus au 31 décembre 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

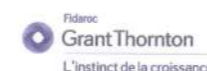
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca



PwC Maroc
Lot 57, Tour CFC - Casa Anfa
20000 - Casablanca

des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ▶ nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fidarc Grant Thornton
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Tél: +33 (0) 22 54 49 00 - Fax: +33 (0) 22 29 66 70
Faïçal Mekouar
Associé

Casablanca, le 29 mars 2022
Les Commissaires aux Comptes

PwC Maroc
PwC MAROC
Lot 57, Tour CFC - Casa Anfa
Casablanca
Tél: +33 (0) 22 54 49 00 - Fax: +33 (0) 22 29 66 70
M.C. 164169 - C.N.S.S. 529 23 98 70
IP: 3106706 - CNSS: 7597046
Mounsiif Ighiouer
Associé

COMPTES SOCIAUX



Flag

spéciale

GOLD

BILAN ACTIF		Exercice du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021			
ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
Immobilisations en non valeurs (A)	34 583 041,50	33 527 429,28	1 055 612,22	2 050 222,60	
Frais préliminaires	13 189 528,00	13 189 528,00	-	0,04	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50	20 337 901,28	1 055 612,22	2 050 222,56	
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	
Immobilisations incorporelles (B)	728 211 119,46	52 460 633,91	675 750 485,55	654 775 625,24	
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	85 736 095,63	31 239 622,33	54 496 473,30	3 830 624,41	
Fonds commercial	642 238 576,46	21 221 011,58	621 017 564,88	621 017 564,88	
Autres immobilisations incorporelles	236 447,37	-	236 447,37	29 927 435,95	
Immobilisations corporelles (C)	1 414 529 621,97	927 687 831,57	486 841 790,40	490 065 841,00	
Terrains	167 108 120,30	-	167 108 120,30	167 108 120,30	
Constructions	326 310 337,92	223 115 668,34	103 194 669,58	114 887 982,44	
Installations techniques, matériel et outillage	723 917 508,00	562 280 610,03	161 636 897,97	176 797 139,30	
Matériel de transport	43 511 670,86	41 896 273,10	1 615 397,76	3 765 344,67	
Mobilier de bureau, aménagements divers	57 808 587,22	45 844 720,87	11 963 866,35	13 469 530,45	
Autres immobilisations corporelles	55 679 234,39	46 550 854,17	9 128 380,22	12 822 413,17	
Immobilisations corporelles en cours	40 194 163,28	7 999 705,06	32 194 458,22	1 215 310,67	
Immobilisations financières (D)	580 482 781,48	1 320 936,49	579 161 844,99	386 404 082,96	
Prêts immobilisés	2 186 988,74	367 892,64	1 819 096,10	6 244 900,70	
Autres créances financières	31 722 925,28	-	31 722 925,28	31 666 052,88	
Titres de participation	546 572 867,46	953 043,85	545 619 823,61	348 493 129,38	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
Écart de conversion - Actif (E)	-	-	-	-	
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-	
Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2 757 806 564,41	1 014 996 831,25	1 742 809 733,16	1 533 295 771,80	
Stocks (F)	225 877 086,87	18 915 051,00	206 962 035,87	189 648 597,61	
Marchandises	33 154 118,03	625 141,92	32 528 976,11	24 673 941,91	
Matières et fournitures consommables	125 921 826,74	18 287 176,76	107 634 649,98	94 202 286,05	
Produits en cours	10 752 638,74	-	10 752 638,74	10 974 045,82	
Produits intermédiaire et résiduels	-	-	-	-	
Produits finis	56 048 503,36	2 732,32	56 045 771,04	59 798 323,83	
Créances de l'actif circulant (G)	423 610 599,40	33 908 705,80	389 701 893,60	434 568 567,84	
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	15 270 993,22	641 992,70	14 629 000,52	7 667 364,88	
Clients et comptes rattachés	354 113 612,44	32 520 325,23	321 593 287,21	333 578 836,13	
Personnel	3 754 705,11	746 387,87	3 008 317,24	3 257 358,50	
État	38 283 404,48	-	38 283 404,48	83 625 014,33	
Compte d'associés	-	-	-	-	
Autres débiteurs	11 068 422,60	-	11 068 422,60	4 855 323,80	
Comptes de régularisation actif	1 119 461,55	-	1 119 461,55	1 584 670,20	
Titres et valeurs de placement (H)	446 371 552,69	-	446 371 552,69	500 030 812,86	
Écarts de conversion-Actif (I) (éléments circulants)	-	-	-	97 407,65	
TOTAL II (F+G+H+I)	1 095 859 238,96	52 823 756,80	1 043 035 482,16	1 124 345 385,96	
TRÉSORERIE ACTIF	38 864 443,95	-	38 864 443,95	192 442 550,58	
Chèques & valeurs à encaisser	5 231 576,81	-	5 231 576,81	29 482 525,22	
Banques, trésorerie générale & ccp débiteurs	30 223 718,84	-	30 223 718,84	160 774 659,29	
Caisses, régies d'avances & accreditifs	3 409 148,30	-	3 409 148,30	2 185 366,07	
TOTAL III	38 864 443,95	-	38 864 443,95	192 442 550,58	
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	3 892 530 247,32	1 067 820 588,05	2 824 709 659,27	2 850 083 708,34	

BILAN PASSIF		Exercice du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	
PASSIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
	CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel (1)	282 965 300,00		282 965 300,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-		-
Capital appelé	-		-
Dont versé	-		-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	586 604 510,11		586 604 510,11
Écarts de réévaluation	-		-
Réserve légale	28 296 530,00		28 296 530,00
Autres réserves	803 560 919,39		877 459 160,29
Report à nouveau (2)	-		5 259 532,09
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-		-
Résultat net de l'exercice (2)	322 566 803,22		220 785 445,01
Total des capitaux propres (A)	2 023 994 062,72		2 001 370 477,50
Capitaux propres assimilés (B)	662 002,29		848 098,70
Subventions d'investissement	662 002,29		848 098,70
Provisions réglementées	-		-
Dettes de financement (C)	-		-
Emprunts obligataires	-		-
Autres dettes de financement	-		-
Provisions durables pour risques et charges (D)	168 012 522,58		171 612 360,15
Provisions pour risques	-		-
Provisions pour charges	168 012 522,58		171 612 360,15
Écart de conversion - Passif (E)	0,00		0,00
Augmentation des créances immobilisées	-		-
Diminution des dettes de financement	-		-
TOTAL I (A + B + C + D + E)	2 192 668 587,59		2 173 830 936,35
Dettes du passif circulant (F)	568 207 751,81		448 343 708,13
Fournisseurs et comptes rattachés	296 319 110,82		213 366 982,78
Clients créditeurs, avances et acomptes	123 716 889,42		118 503 415,00
Personnel	21 658 031,37		21 500 276,67
Organismes sociaux	7 728 401,33		8 420 155,94
État	60 114 359,43		40 467 788,40
Comptes d'associés	17 188 635,00		16 797 349,00
Autres créanciers	35 821 017,40		23 887 740,34
Comptes de régularisation - passif	5 661 307,04		5 400 000,00
Autres provisions pour risques et charges (G)	20 500 000,01		11 097 407,66
Écarts de conversion Passif (éléments circulants) (H)	-		4 779,56
TOTAL II (F + G + H)	588 707 751,82		459 445 895,35
TRÉSORERIE PASSIF			
Crédits d'escompte	-		-
Crédits de trésorerie	-		-
Banques (solde créditeur)	43 333 319,86		216 806 876,64
TOTAL III	43 333 319,86		216 806 876,64
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	2 824 709 659,27		2 850 083 708,34

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		Exercice du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021		
NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3= 1 + 2	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	PROPRES À L'EXERCICE (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS (2)		
I Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises (en l'état)	377 321 553,89	-	377 321 553,89	337 551 997,00
Ventes de biens et services produits	2 140 865 032,94	-	2 140 865 032,94	1 878 788 320,46
Chiffre d'affaires	2 518 186 586,83	-	2 518 186 586,83	2 216 340 317,46
Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	1 736 378,51	-	1 736 378,51	23 946 804,96
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	6 702 769,40	-	6 702 769,40	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation : transferts de charges	47 271 981,01	-	47 271 981,01	1 425 550,41
TOTAL I	2 573 897 715,75	-	2 573 897 715,75	2 241 712 672,83
II Charges d'exploitation				
Achats revendus (2) de marchandises	293 671 292,13	-	293 671 292,13	262 125 797,19
Achats consommés (2) de matières et fournitures	380 396 374,71	131 711,93	380 528 086,64	311 076 637,88
Autres charges externes	322 094 322,58	19 552,76	322 113 875,34	307 818 451,80
Impôts et taxes	853 820 445,27	40 799,00	853 861 244,27	720 769 261,27
Charges de personnel	157 854 583,13	-	157 854 583,13	158 586 601,32
Autres charges d'exploitation	5 199 999,96	-	5 199 999,96	5 200 000,00
Dotations d'exploitation	121 766 964,52	-	121 766 964,52	92 218 762,58
TOTAL II	2 134 803 982,30	192 063,69	2 134 996 045,99	1 857 795 512,04
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
438 901 669,76				
IV Produits financiers				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	31 425 746,00	-	31 425 746,00	31 114 365,00
Gains de change	925 295,40	51 165,84	976 461,24	802 725,20
Intérêts et autres produits financiers	13 184 072,68	-	13 184 072,68	18 457 978,53
Reprises financières : transferts de charges	97 407,65	-	97 407,65	1 001 136,33
TOTAL IV	45 632 521,73	51 165,84	45 683 687,57	51 376 205,06
V Charges financières				
Charges d'intérêts	1 748 926,24	-	1 748 926,24	1 686 169,77
Pertes de change	916 198,83	-	916 198,83	1 716 681,96
Autres charges financières	-	-	-	-
Dotations financières	73 305,77	-	73 305,77	292 569,51
TOTAL V	2 738 430,84	-	2 738 430,84	3 695 421,24
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)				
42 945 256,73				
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)				
481 846 926,49				
VIII PRODUITS NON COURANTS				
Produits de cessions des immobilisations cédées	11 093 715,37	-	11 093 715,37	10 555 032,77
Subvention d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur subventions d'investissement	186 096,44	-	186 096,44	186 096,44
Autres produits non courants	11 989 965,35	-	11 989 965,35	1 541 741,94
Reprises non courantes : transferts de charges	19 938 468,21	-	19 938 468,21	12 682 590,29
TOTAL VIII	43 208 245,37	-	43 208 245,37	24 965 461,44
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	5 186 582,88	-	5 186 582,88	7 109 186,24
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	35 536 672,88	-	35 536 672,88	82 843 356,01
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	18 577 583,88	-	18 577 583,88	33 507 161,79
TOTAL IX	59 300 839,64	-	59 300 839,64	123 459 704,04
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)				
-16 092 594,27				
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+ ou - X)				
465 754 332,22				
XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS				
143 187 529,00				
XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)				
322 566 803,22				
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)				
2 662 789 648,69				
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)				
2 340 222 845,47				
XVI RÉSULTAT NET (total produits - total charges)				
322 566 803,22				

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E S G)		Exercice du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	
I TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T F R)			
		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	377 321 553,89	337 551 997,00
2	- Achats de marchandises	293 671 292,13	262 125 797,19
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT	83 650 261,76	75 426 199,81
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3 + 4 + 5)	2 149 304 180,85	1 902 735 125,42
II	3 Ventes de biens et services produits	2 140 865 032,94	1 878 788 320,46
	4 Variation de stocks de produits	1 736 378,51	23 946 804,96
	5 Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	6 702 769,40	-
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	702 641 961,98	618 895 089,68
	6 Achats consommés de matières et fournitures	380 528 086,64	311 076 637,88
	7 Autres charges externes	322 113 875,34	307 818 451,80
IV	= VALEUR AJOUTÉE : (I + II + III)	1 530 312 480,63	1 359 266 235,55
	8 + Subventions d'exploitation	-	-
	9 - Impôts et taxes	853 861 244,27	720 769 261,27
	10 - Charges du personnel	157 854 583,13	158 586 601,32
V	= ÉXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E B E)	518 596 653,23	479 910 372,96
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I B E)	-	-
	11 + Autres produits d'exploitation	-	-
	12 - Autres charges d'exploitation	5 199 999,96	5 200 000,00
	13 + Reprises d'exploitation : transferts de charges	47 271 981,01	1 425 550,41
	14 - Dotations d'exploitation	121 766 964,52	92 218 762,58
VI	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	438 901 669,76	383 917 160,79
VII	+ RÉSULTAT FINANCIER	42 945 256,73	47 680 783,82
VIII	= RÉSULTAT COURANT (+ ou -)	481 846 926,49	431 597 944,61
IX	+ RÉSULTAT NON COURANT	-16 092 594,27	-98 494 242,60
	15 - Impôts sur les résultats	143 187 529,00	112 318 257,00
X	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	322 566 803,22	220 785 445,01
II CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F) - AUTOFINANCEMENT			
	Résultat net de l'exercice	-	-
1	* Bénéfice +	322 566 803,22	220 785 445,01
	* Perte -	-	-
2	+ Dotations d'exploitation (1)	87 522 354,15	85 875 050,79
3	+ Dotations financières (1)	73 305,77	195 161,86
4	+ Dotations non courantes (1)	1 980 000,00	22 547 005,54
5	- Reprises d'exploitation (2)	-	-
6	- Reprises financières (2)	-	-
7	- Reprises non courantes (2) (3)	12 556 523,98	2 036 889,79
8	- Produits des cessions d'immobilisations	11 093 715,37	10 555 032,77
9	+ Valeurs nettes d'amortissement des imm cédées	5 186 582,88	7 109 186,24
I	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F)	393 678 806,67	323 919 926,88
	10 - Distributions de bénéfices	299 943 218,00	384 832 808,00
II	AUTOFINANCEMENT	93 735 588,67	-60 912 881,12

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE					Exercice du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	
I Synthèse des masses du bilan						
MASSES		Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)		
				Emplois (c)	Ressources (d)	
1	Financement permanent	2 192 668 587,59	2 173 830 936,35		18 837 651,24	
2	Moins actif immobilisé	1 742 809 733,16	1 533 295 771,80	209 513 961,36		
3	= Fonds de roulement fonctionnel (1-2)	(A) 449 858 854,43	640 535 164,55	190 676 310,12	0,00	
4	Actif circulant	1 043 035 482,16	1 124 345 385,96	0,00	81 309 903,80	
5	Moins passif circulant	588 707 751,82	459 445 895,35		129 261 856,47	
6	= Besoins de financement global (4-5)	(B) 454 327 730,34	664 899 490,61	0,00	210 571 760,27	
7	= Trésorerie nette (actif-passif) (A - B)	(4 468 875,91)	(24 364 326,06)	19 895 450,15	0,00	
II Emplois et Ressources						
		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT		
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES	
I RESSOURCES STABLES DE LA PÉRIODE						
AUTOFINANCEMENT		(A)	93 735 588,67		(60 912 881,12)	
Capacité d'autofinancement			393 678 806,67		323 919 926,88	
- Distribution de bénéfices			299 943 218,00		384 832 808,00	
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS		(B)	15 519 519,97		12 007 812,86	
Cession d'immobilisations incorporelles						
Cession d'immobilisations corporelles			11 093 715,37		10 555 032,77	
Cession d'immobilisations financières			0,00			
Diminution des titres de participation			0,00			
Récupérations sur créances immobilisées			4 425 804,60		1 452 780,09	
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS		(C)	0,00			
Augmentations de capital, apports			0,00		0,00	
Subventions d'investissement			0,00		0,00	
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (nette des primes de remboursement)		(D)	0,00			
I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)			109 255 108,64		(48 905 068,26)	
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE						
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS		(E)	299 931 418,76		80 886 436,09	
Acquisition d'immobilisations incorporelles			28 787 046,11		12 697 285,45	
Acquisition d'immobilisations corporelles			73 887 500,25		35 597 653,02	
Acquisition d'immobilisations financières			197 200 000,00		0,00	
Augmentation des créances immobilisées			56 872,40		32 591 497,62	
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES		(F)	0,00			
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT		(G)	0,00		0,00	
EMPLOIS EN NON VALEURS		(H)	0,00		0,00	
II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)			299 931 418,76		80 886 436,09	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)			0,00		37 002 381,01	
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE			19 895 450,15		92 789 123,34	
TOTAL GÉNÉRAL			319 826 868,91		319 826 868,91	
					80 886 436,09	

ÉTAT DES DÉROGATIONS			
INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS	
I Dérogations aux principes comptables	Néant	Néant	
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant	
III Dérogations aux règles d'établissement des états de synthèse et de présentation	Néant	Néant	

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

DETAIL DES NON VALEURS		
COMPTE	INTITULE	MONTANT
211	Frais préliminaires	13 189 528,00
212	Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES								
NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	34 583 041,50							34 583 041,50
* Frais préliminaires	13 189 528,00							13 189 528,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50							21 393 513,50
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	699 424 073,35	22 084 276,71	6 702 769,40	49 202 921,68			49 202 921,68	728 211 119,46
* Immobilisation en recherche et développement								49 202 921,68
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	27 258 060,94	9 511 560,38		49 202 921,68				36 769 621,32
* Fonds commercial	642 238 576,46							642 238 576,46
* Autres immobilisations incorporelles	29 927 435,95	12 572 716,33	6 702 769,40				49 202 921,68	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 364 036 883,29	73 887 500,25		338 563,44	23 394 761,57		338 563,44	1 414 529 621,97
* Terrains	167 108 120,30							167 108 120,30
* Constructions	325 403 988,73	906 349,17						326 310 337,90
* Installations techniques, matériel et outillage	709 263 546,45	37 704 450,26		338 563,44	23 394 761,57			723 911 798,58
* Matériel de transport	43 511 670,79							43 511 670,79
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	56 071 532,71	1 742 764,00						57 814 296,71
* Autres immobilisations corporelles Informatiques	53 463 008,58	2 216 225,83						55 679 234,41
* Immobilisations corporelles en cours	9 215 015,73	31 317 710,99					338 563,44	40 194 163,28

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION									
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
MAROPAC	EMBALLAGE	5 500 000,00	100%	5 500 000,00	4 746 956,15	31/12/2021	4 746 956,15	-73 305,77	0,00
SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC	VINS	117 354 000,00	65,00%	171 411 858,00	171 411 858,00	31/12/2021	184 045 986,26	3 200 635,38	1 525 746,00
CMAR	AGRICULTURE	77 771 400,00	100%	197 200 000,00	197 200 000,00	31/12/2021	126 565 312,19	-28 548 541,87	0,00
LA CLÉ DES CHAMPS	VINS	18 000 000,00	50%	10 000 000,00	10 000 000,00	31/12/2021	56 540 781,57	12 188 278,99	0,00
EAE	EAU	130 000 000,00	100%	162 261 009,46	162 261 009,46	31/12/2021	178 022 350,48	41 871 251,07	29 900 000,00
ASAO		200 000,00	100%	200 000,00	0,00	31/12/2021	-80 880,26	-6 442,00	0,00
TOTAL				546 572 867,46	545 619 823,61		549 840 506,39	28 631 875,80	31 425 746,00

TABLEAU DES PROVISIONS								
Nature	Montant début d'exercice	Dotations		Reprises		Montant fin d'exercice		
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	22 393 213,32		73 305,77				6 790 591,89	15 675 927,20
2 Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Provisions durables pour risques et charges	171 612 360,15			1 980 000,00			5 579 837,57	168 012 522,58
SOUS TOTAL (A)	194 005 573,47		73 305,77	1 980 000,00			12 370 429,46	183 688 449,78
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) (Clients et stocks)	51 308 473,53	34 244 610,37		97 583,88	32 258 872,23		568 038,75	52 823 756,80
5 Autres provisions pour risques et charges	11 097 407,66			16 500 000,00		97 407,65	7 000 000,00	20 500 000,01
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (B)	62 405 881,19	34 244 610,37		16 597 583,88	32 258 872,23	97 407,65	7 568 038,75	73 323 756,81
TOTAL (A + B)	256 411 454,66	34 244 610,37		73 305,77	18 577 583,88	32 258 872,23	19 938 468,21	257 012 206,59

(1) Le montant des provisions figurant au bilan est de 1 320 936,49 DH , l'écart de 14 354 990,71 DH correspond à une provision pour dépréciation des immobilisations

(2) Ce montant comprend la provision pour engagements sociaux pour 158 043 969,00 DH

TABLEAU DES CRÉANCES								
CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	33 909 914,02	33 604 824,17	305 089,85	367 892,64			30 000 000,00	
Prêts immobilisés	2 186 988,74	1 881 898,89	305 089,85	367 892,64				
Autres créances financières	31 722 925,28	31 722 925,28					30 000 000,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	423 610 599,40	48 195 942,07	375 414 657,33	49 018 179,01	14 429 268,70	38 283 404,48	8 426 598,58	
Fournisseurs débiteurs, avance et acompte	15 270 993,22	7 189 123,80	8 081 869,42	641 992,70	5 010 440,54		6 508 019,00	
Clients et comptes rattachés	354 113 612,44	29 514 286,05	324 599 326,39	36 848 811,44	9 131 392,56		1 918 579,58	
Personnel	3 754 705,11	2 898 978,23	855 726,88	746 387,87				
État	38 283 404,48	4 737 788,49	33 545 615,99			38 283 404,48		
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	11 068 422,60	3 855 765,50	7 212 657,10	10 780 987,00	287 435,60			
Comptes de régularisation actif	1 119 461,55		1 119 461,55					

TABLEAU DES DETTES								
DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	568 207 751,81	196 348 528,30	371 859 223,51		66 062 190,18	67 854 203,62	52 878 286,06	
Fournisseurs et comptes rattachés	296 319 110,82	62 969 707,69	233 349 403,13		42 545 825,39		24 177 800,53	
Clients créditeurs, avance et acompte	123 716 889,42	114 461 080,72	9 255 808,70					
Personnel	21 658 031,37	755 807,33	20 902 224,04					
Organismes sociaux	7 728 401,33		7 728 401,33			7 739 844,19		
État	60 114 359,43	908 351,32	59 206 008,11			60 114 359,43		
Comptes d'associés	17 188 635,00	16 797 349,00	391 286,00					
Autres créanciers	35 821 017,40	256 232,24	35 564 785,16		23 516 364,79		28 700 485,53	
Comptes de régularisation passif	5 661 307,04	200 000,00	5 461 307,04					

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES						
TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE	
Sûretés données						
Sûretés reçues	389 547,37	HYPOTHÈQUES	1996 à 2021	PRÊTS HABITAT AU PERSONNEL		389 547,37

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL		
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions		
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :CAUTIONS EN DOUANE	83 153 462,68	79 792 899,49
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :ADM	332 000,00	252 000,00
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	7 763 911,19	7 850 686,17
CAUTIONNEMENT	160 000 000,00	240 000 000,00
Total (1)	251 249 373,87	327 895 585,66
ENGAGEMENTS reçus	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions	6 500 000,00	6 650 000,00
* Autres engagements reçus		
Total (2)	6 500 000,00	6 650 000,00



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca



PwC Maroc
Lot 57, Tour CFC - Casa Anfa
20000- Casablanca

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 avril 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société des Boissons du Maroc (SBM), comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 024 656 KMAD dont un bénéfice net de 322 567 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société des Boissons du Maroc (SBM) au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1-Évaluation du Fonds de commerce de la région « Branoma & SBT »

•Risque identifié

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société des Boissons du Maroc avait absorbé au cours de l'exercice 2014, ses filiales BRANOMA et Brasserie de Tanger (SBT) qui étaient détenues respectivement à hauteur de 98,9% et de 100%.

À la suite de cette opération, un fonds de commerce de l'ordre de 621 MMAD avait été identifié dans les comptes de la société des Boissons du Maroc. Ledit fonds de commerce correspond aux revenus générés au niveau des régions du nord et de l'est du Maroc, dans lesquelles opéraient ses filiales.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ce fonds de commerce, ne présente pas de risque de perte de valeur. Toute évolution défavorable des rendements attendus des ventes réalisées dans les régions y afférentes, en raison de facteurs internes ou externes, est ainsi de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La crise sanitaire actuelle ainsi que les mesures sanitaires décidées par le gouvernement marocain ont impacté plusieurs secteurs d'activité et particulièrement le secteur dans lequel opère aujourd'hui la société des Boissons du Maroc. En effet, les mesures sanitaires se sont traduites par la fermeture de plusieurs points de vente.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit en raison :

- ▶ du montant particulièrement significatif du fonds de commerce de la région Branoma & SBT
- ▶ de l'importance des jugements de la direction, notamment le taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et le taux d'actualisation dans la détermination de la valeur recouvrable de cet actif

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- ▶ La cohérence des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique des régions dans lesquelles opéraient « Branoma » et « SBT » et la fiabilité du processus

d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;

- ▶ La cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration ;
- ▶ La cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses du marché et les comparables sectoriels ;
- ▶ L'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par rapport à la variation des principales hypothèses retenues ;

2-Évaluation des titres de participation de la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCVM)

•Risque identifié

Les titres de participation de la Société de Vinification et Commercialisation Marocaine, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 171 MMAD, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

La concurrence et l'environnement économique auxquels est confrontée la SVCVM, notamment à l'origine de fluctuations importantes, à l'international, des prix du vin et de l'huile d'olive, peuvent entraîner une baisse de l'activité de la filiale et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de

participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- ▶ Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- ▶ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- ▶ Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- ▶ Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

3-Provision pour avantages aux personnels

•Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à 158 MMAD au 31 décembre 2021.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- ▶ Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- ▶ Examiner l'impact des principales modifications intervenues dans le régime et vérifier leur correcte comptabilisation ;
- ▶ Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- ▶ Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçus au 31 décembre 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui,
Casablanca



PwC Maroc
Lot 57, Tour CFC – Casa Anfa
20000 Casablanca

Aux Actionnaires
Société des Boissons du Maroc (SBM)
Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Convention d'assistance entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la Société Cépages Marocains Réunis (CMAR)

Personnes/ Entités intéressées

- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés,
- Sébastien-Yves Ménager : Directeur Général des deux sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2021, prévoit l'assistance générale effectuée par SBM au profit de la CMAR. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions support du groupe et permettre la création d'effets de synergie.

Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet** : Cette convention est conclue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable. Cette convention est prorogée tacitement pour une période annuelle.
- **Conditions financières** : Cette convention prévoit une rémunération calculée en jour-homme en fonction du grade, de l'expertise ainsi que de la compétence des collaborateurs de SBM ayant assurés l'exécution de la prestation.
- Cette convention n'a produit aucun effet sur l'exercice 2021.

1.2 Convention de gestion de trésorerie intra-groupe

Personnes/Entités intéressées

- MDI : Administrateur de SBM ;
- SBM : Administrateur de la EAE, CDC et Maropac ;
- M. Michel Palu : Président du Conseil d'administration de SBM, MDI, EAE, SVCM et Maropac et Administrateur de la CDC ;
- Sébastien-Yves Ménager : Directeur Général de l'ensemble des sociétés ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur toutes les sociétés ;
- M. Guy de Clercq : Administrateur toutes les sociétés ;
- M. Gilles Martignac : Administrateur de SBM, MDI, EAE et SVCM et représentant permanent d'un Administrateur de la CDC.

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2021, prévoit la mise en place d'une gestion de trésorerie centralisée au niveau de la SBM. Elle prévoit la réalisation d'avances de trésorerie entre l'ensemble des sociétés du groupe, incluant la Marocaine d'Investissements et de Services (Holding de la SBM). Cette convention a été conclue afin d'optimiser le recours au crédit et les rémunérations résultantes des excédents de trésorerie disponibles.

Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet** : Cette convention prendra effet à partir de sa date de signature et restera en vigueur pendant une (1) année renouvelable par tacite reconduction.
- **Conditions financières** : Les avances ou prêts consentis porteront intérêt au taux annuel de 4.5% pour les comptes courants créditeurs et débiteurs.
- **Produits/Charges comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc** : Au cours de l'exercice 2021, les mouvements des avances sur comptes courants ainsi que les produits financiers comptabilisés par SBM sont détaillés comme suit (KMAD) :

Filiale concernée	Solde 31.12.2020	Opérations de l'exercice		Solde 31.12.2021	Charges d'intérêt 2021	Produits d'intérêts 2021
		↗	↘			
SVCM	66	823	889	-	-	2
MDI	-	5 356	8 834	-3 478	-	13
La Clé des Champs	1 415	14 614	10 924	5 105	-	18
EAE	- 118	1 472	1 212	142	-	3
ASAO	86	5	-	91	-	-
MAROPAC	90	86	176	-	-	-
CMAR		1 444	1 395	49	-	346
Total	1 539	23 800	23 430	1 909	-	382

1.3 Convention de cession des titres de participation « CMAR » entre la SBM et Investrat

Personnes/Entités intéressées

- M. Michel Palu : Président du Conseil d'administration de SBM et Administrateur de Investrat ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur des deux sociétés ;
- M. Guy de Clercq : Administrateur de SBM et Président du Conseil d'administration de Investrat ;
- M. Gilles Martignac : Administrateur des deux sociétés ;
- Laurence Dequatre : Administrateur des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, prévoit la cession de 777 714 actions, soit la totalité du capital social de la société Cépages Marocains Réunis (CMAR), par Investrat à la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Conditions financières : Le prix de cession des 777 714 actions composant le capital de CMAR s'élève à 197 200 000 DHS (cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent mille dirhams).
- Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc est de 197 MMAD ;
- Le montant de la dette au 31 décembre 2021 est nul.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention commerciale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la société Africa Retail Market (ARM)

Personne intéressée

- Sébastin Yves Menager : Représentant légal de la société Maropac (membre du Conseil d'Administration d'ARM) et Directeur Général de la société SBM ;

Nature et objet de la convention

Cette convention conclue en septembre 2019, prévoit la vente par la Société des Boissons du Maroc à la Société ARM, société détenue à hauteur de 11,11% par la société Maropac (filiale à 100% de la société SBM), de l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Modalités de la convention

- Durée /prise d'effet : Cette convention signée en septembre 2019, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à signature d'un nouveau contrat.
- Conditions financières : Cette convention prévoit les conditions de remises, remises de fin d'année (RFA) et coopération commerciale ci-dessous :
 - ✓ Remise sur facture :
 - Remise de 3% applicable sur les tarifs régionaux Eaux ;
 - Remise de 3% applicable sur les tarifs Bière ;
 - Remise de 3% applicable sur les vis Castel Et Halana ;
 - Remise de 3% applicable sur les vis Larroque Et Courtabalaise.
 - ✓ RFA inconditionnelle :
 - 3,25 % du CA HT Bière facturé sur l'année ;
 - 6% du CA HT Vins facturé sur l'année ;
 - 6% du CA HT Eaux facturé sur l'année.
 - ✓ Coopération commerciale :
 - Octroi d'un montant forfaitaire de 10 KMAD à l'ouverture de chaque magasin.
- Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc S.A : Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la société SBM au 31 décembre 2021, sont :
 - ✓ Des remises en fin d'année accordées sur l'année pour un montant de 1 657 KMAD ;
 - ✓ Des réductions sous formes de « Coopération Commerciale hors montant forfaitaire » pour un montant de 1 440 KMAD ;
 - ✓ Un droit d'ouverture et autres clauses pour un montant de 1 MMAD.

2.2 Convention de rémunération de garantie entre la société Marocaine D'Investissements et de Services (MDI) et la Société des Boissons du Maroc (SBM)

Personnes /Entités intéressées

- MDI : Administrateur de la SBM ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 30 novembre 2018, prévoit le versement par MDI à SBM d'une rémunération de garantie annuelle dans le cadre du cautionnement consenti par SBM au profit de Attijariwafa Bank afin de garantir l'exécution par MDI d'une partie de ses obligations au titre du Contrat de Crédit.

Dans ce contexte, SBM a conclu le 19 novembre 2018 avec Attijariwafa Bank un acte de cautionnement gagiste et solidaire aux termes duquel SBM a accepté de se porter caution de MDI pour toute somme que ce dernier pourrait devoir à Attijariwafa Bank au titre du Contrat de Crédit, et d'affecter en nantissement de premier rang en faveur d'Attijariwafa Bank un dépôt à terme à hauteur de 400 MMAD, selon les termes et conditions de l'acte de cautionnement gagiste et solidaire.

Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention prend effet à partir de sa date de signature et restera en vigueur aussi longtemps que le cautionnement sera en vigueur.
- **Conditions financières :** La rémunération de garantie est calculée de la manière suivante : 0,55% multiplié par le montant total des sommes restant dues par Marocaine D'Investissements et de services à l'organisme financier au titre du crédit à moyen terme à la date considérée.
- **Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc a enregistré au cours de l'exercice 2021 un produit pour un montant de 1 320 MMAD.
- **Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc :** La Société des Boissons du Maroc n'a encaissé aucun montant au titre de cette convention au cours de l'exercice 2021.

2.3 Conventions de bail entre la société des Boissons du Maroc (SBM) et la société la Clé des Champs (Magasins de Marrakech, Casablanca et Rabat)Personnes/Entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Sébastien Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

- La convention de bail du magasin de Marrakech, établie en novembre 2009 pour laquelle un avenant a été signé le 26 Mai 2019, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Marrakech. Les deux sociétés ont procédé à la signature d'un avenant au cours de l'exercice 2020 modifiant le loyer.
- La convention de bail du magasin de Rabat, établie en novembre 2007, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Rabat.

- La convention de bail du magasin de Casablanca, établie en octobre 2006, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Casablanca.

L'ensemble des conventions citées ci-dessous ont été autorisées par le Conseil d'Administration de SBM afin de rentabiliser les actifs détenus par la société et non utilisés dans le cadre de son exploitation.

Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Les contrats de location sont conclus pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature de chacune des différentes conventions. Lesdites conventions sont renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.
- **Conditions financières :** En vertu de cette convention la Société des Boissons du Maroc facture des loyers mensuels à la société la Clé des champs détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Loyer Mensuel
Magasin Marrakech	65
Magasin Rabat	80
Magasin Casablanca	32
Total	177

Ces loyers sont révisables à hauteur de 10% tous les 3 ans.

- **Produits/ Créances comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc :** Au cours de l'exercice 2021, les mouvements relatifs à cette convention sont détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Produits comptabilisés	Encaissements	Créances
Magasin Marrakech	780	715	65
Magasin Rabat	966	880	80
Magasin Casablanca	386	352	32
Total	2 132	1 947	177

2.4 Convention de concession de licences de marques HEINEKEN avec la Société des Boissons du Maroc S.A.Entité intéressée

Heineken Switzerland (actionnaire à hauteur de 2,21 % dans la Société des Boissons du Maroc) et représenté par Mr Lieven Louis Van Der Borgh, administrateur de la Société des Boissons du Maroc.

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établie en décembre 2003, prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Heineken par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention qui prend effet à partir de sa date de signature pour une durée de 10 ans, est renouvelable par tacite reconduction.

- Conditions financières : En application de cette convention, Heineken Switzerland facture à la Société des Boissons du Maroc des royalties à raison de EUR 17,34 par hectolitre vendu. Cette rémunération est révisable en fonction du coût de l'inflation.
- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : Le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève à 22,2 MMAD hors taxes au 31 décembre 2021.
- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc : La société a réglé au titre de cette convention 21,6 MMAD au cours de l'exercice 2021.
- Le montant de la dette au 31 décembre 2021 s'élève à 18,8 MMAD.

2.5 Convention d'assistance générale de la Société Marocaine d'Investissements (MDI) et de Services au profit de la Société des Boissons du Maroc (SBM)

Personnes/Entités intéressées

- MDI : Administrateur de SBM ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Sébastien Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun ;
- Guy Declercq : Administrateur commun ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun.

Nature et objet de la convention

Cette convention, écrite, établie le 1^{er} juillet 2003 prévoit l'assistance dans les domaines financiers, administratifs et juridiques et des relations publiques effectués par la Société Marocaine d'Investissements et de Service au profit de la Société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions support du groupe et permettre la création d'effets de synergie.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de sa date de signature, celle-ci est renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société Marocaine d'Investissements et de Services facture à la Société des Boissons du Maroc, 0,85% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par cette dernière.
- Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc : Le montant des charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève 13,9 MMAD.
- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc : La société a réglé au titre de cette convention 9,88 MMAD au cours de l'exercice 2021.
- Le montant de la dette au 31 décembre 2021 s'élève à 6,8 MMAD.

2.6 Convention de ventes des vins Nicolas entre les sociétés Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs S.A.

Entités/Personnes intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Sébastien Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2005, prévoit la revente par la société des Boissons du Maroc à la société la Clé des Champs des vins Nicolas. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Clé Des Champs considérant que la franchise d'importation est détenue par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la société des Boissons du Maroc facture à la société la Clé des Champs les vins Nicolas au coût d'achat augmenté d'une marge de 5%.
- Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, SBM a enregistré au cours de l'exercice 2021, un produit de l'ordre de 34,869 MMAD.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la Société a encaissé en cours de l'exercice 2021, un montant de 35,34 MMAD.
- Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 6,5 MMAD.

2.7 Convention de mise à disposition du personnel entre les sociétés Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs

Personnes/Entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Sébastien Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2005, prévoit la mise à disposition du personnel de la société des Boissons du Maroc à la société la Clé des Champs. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions supports du groupe SBM et permettre la création d'effet de synergie.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la société des Boissons du Maroc facture à la société la Clé des Champs les frais des salariés mis à disposition.
- Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a enregistré au cours de l'exercice 2021, un produit de 8,3 MMAD.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a encaissé au cours de l'exercice 2021, un montant de 7,3 MMAD.

Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 1 MMAD.

2.8 Convention de ventes des produits « eaux » entre la société Euro Africaine des Eaux (EAE) et la société des Boissons du Maroc (SBM)Personnes/Entités intéressées

- SBM : Administrateur de EAE ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés concernées ;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;

Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2010, prévoit la vente des produits « eaux » par la société Euro Africaine des Eaux à la société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Société Euro Africaine des Eaux considérant que cette dernière est la propriétaire de la marque Ain Ifrane.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la société Euro Africaine des Eaux facture les produits eaux à la Société des Boissons du Maroc.
- Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la société a comptabilisé en charges de l'exercice 2021 un montant de 194 MMAD.
- Montants décaissés par la société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2021 un montant de 229,2 MMAD.

Le solde de la dette au 31 décembre 2021 s'élève à 18,5 MMAD.

2.9 Convention de ventes des produits entre la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM) et la société des Boissons du Maroc (SBM).Personnes intéressées

- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Sébastin Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun ;
- Guy Declercq : Administrateur commun ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun.

Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2003, prévoit la vente des produits « vins » par la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc à la Société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Société SVCM considérant que cette dernière est le principal producteur des marques de vins commercialisées par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc S.A. facture les produits « vins » à la Société des Boissons du Maroc.
- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a comptabilisé en charges de l'exercice 2021 un montant de 38 MMAD.
- Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2021 un montant de 45,2 MMAD.

Le solde de la dette au 31 Décembre 2021, s'élève à 4,7 MMAD.

2.10 Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre la Société des Boissons du Maroc et la Société BEV ITPersonnes intéressées

- Laurence Dequatre : Administrateur des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention non écrite, prévoit la facturation des Droits d'utilisation et des services de maintenance des logiciels ainsi que des prestations informatiques par la société BEV IT à la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Montants comptabilisés en immobilisations par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention la société a comptabilisé en immobilisation un montant de 0,78 MMAD ;
- Montants comptabilisés en charges par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention la société a comptabilisé en charges de l'exercice un montant de 2,7 MMAD ;
- Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2021 un montant de 1,8 MMAD ;

Le solde de la dette au 31 décembre 2021 est de 3,1 MMAD.

2.11 Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre la Société des Boissons du Maroc et la Société ICUBEPersonne intéressée

- Michel Palu : Administrateur de la Société des Boissons du Maroc et Gérant unique de la société ICUBE.

Nature et objet de la convention

Cette convention non écrite, prévoit la facturation des Droits d'utilisation et des services de maintenance des logiciels ainsi que des prestations informatiques par la société ICUBE à la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Montants comptabilisés en immobilisations par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention la société a comptabilisé en immobilisation un montant de 12,7 MMAD ;
- Montants comptabilisés en charges par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention la société a comptabilisé en charges de l'exercice un montant de 9,8 MMAD ;
- Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2021 un montant de 10,8 MMAD ;
- Le solde de la dette au 31 décembre 2021 est de 8,4 MMAD.

2.12 Convention commerciale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs (CDC)Personnes /Entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Sébastien Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

Cette convention conclue le 15 Juin 2020 est relative à l'octroi de coopérations commerciales, remises de fin d'année (RFA) par la Société des Boissons du Maroc à la Clé des Champs dans le cadre des relations commerciales existantes entre les deux entités.

Modalités de la convention

- Durée /prise d'effet : Cette convention prend effet le 1^{er} Janvier 2020, pour une durée d'une année et est renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Cette convention prévoit les conditions de remises, RFA et coopération commerciale ci-dessous :
 - ✓ RFA conditionnelle :
 - 0,5% du chiffre d'affaires HT compris entre 10 MMAD et 21 MMAD ;
 - 1% du chiffre d'affaires HT supérieur à 21 MMAD.
 - ✓ Droit d'ouverture :
 - Octroi d'un montant forfaitaire de 0,1 MMAD à l'ouverture de chaque magasin.
 - Octroi d'un montant forfaitaire de 0,06 MAD HT lors de la rénovation/extension de magasin.
 - ✓ Coopération commerciale :
 - 5% du chiffre d'affaires HT réalisé sur l'exercice 2021
- Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la société SBM au 31 décembre 2021, s'élèvent à :
 - ✓ Des remises de fin d'année accordées sur l'année pour un montant de 306 KMAD ;
 - ✓ Des réductions sous formes de « Coopération Commerciale » pour un montant de 1 531 KMAD.

2.13 Convention de licence de marque Perlforth entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et BGI Trade MarkPersonne intéressée

- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établie le 2 novembre 2020 prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Perlforth par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention qui prend effet à partir du 1^{er} Janvier 2020 pour une durée de 2 ans, est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'une année à chaque fois.

- Conditions financières : En application de cette convention, BGI Trade Mark facture trimestriellement à la Société des Boissons du Maroc des redevances de 5% sur la base du chiffre d'affaires réalisé par SBM au titre de l'exploitation de cette marque.
- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : Le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention est de 13 KMAD hors taxes au 31 décembre 2021.

2.14 Convention d'émission d'obligations entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la société Cépages Marocains Réunis (CMAR)

Personnes intéressées

- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés ;
- Sébastien Yves Menager : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, signée en date du 5 Juin 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 8 mai 2020, prévoit la souscription de la SBM à l'emprunt obligataire émis par la CMAR pour un montant de 30 MMAD.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Le montant de l'emprunt est de 30 MMAD remboursable in fine à la 7^{ème} année.
- Conditions financières : Des intérêts de 4,5% HT calculés sur la base d'une année de 365 jours, seront versés annuellement.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention le montant des produits hors taxes comptabilisé par la Société des Boissons du Maroc s'élève à 340 KMAD.
- Créances et montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au 31 décembre 2021 et au titre de cette convention, la SBM détient une créance de 30 MMAD relative à l'emprunt obligataire et une créance financière d'un montant de 739 KMAD relative aux intérêts facturés.

2.15 Convention d'assistance générale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM), la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCVM), La Clé Des Champs (CDC) et la Société Euro Africaine des Eaux (EAE)

Personnes/ Entités intéressées

- SBM : Administrateur des sociétés La Clé des Champs et EAE.
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration de l'ensemble des sociétés, à l'exclusion de la CDC.
- Sébastien Yves Menager : Directeur Général de l'ensemble des sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 25 novembre 2020 prévoit la facturation par la Société des Boissons du Maroc à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, la Clé Des Champs et la Société Euro Africaine des Eaux, d'une rémunération calculée en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission.

Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe SBM et permettre la création d'effets de synergie.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans et prorogée par période d'un an.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc facture à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, la Clé Des Champs et la Société Euro Africaine des Eaux, une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention le montant des produits hors taxes, comptabilisé par la Société des Boissons du Maroc au cours de l'exercice 2021 est détaillé comme suit :

Société concernée (KMAD) HT	Produits de l'exercice de SBM
SVCVM	2 409 KMAD
LA CLE DES CHAMPS	2 500 KMAD
EAE	3 887 KMAD
Total	8 796 KMAD

- Créances et montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc :

Société concernée (KMAD)	Créance au 31/12/2021	Encaissement de l'exercice
SVCVM	2 718	3 137
LA CLE DES CHAMPS	1 532	1 581
EAE	1 999	2 265
Total	6 249	3 846

Casablanca, le 29 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton International
 7 Bd. Driss Sijouli - Casablanca
 Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70
 Faïçal Mekouar
 Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
 Lot 57 Tour CFC, 19^{ème} étage, Casa Anfa,
 20220 Hay Hassani - Casablanca
 T: +212 (0) 5 22 69 00 00 F: +212 5 22 23 88 70
 RC : 169167 - TP : 37999135
 IF : 1106706 - CNSS : 7567045
 A.3
 Mounsi Ighiouer
 Associé

DÉCLARATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CONSOLIDÉS												
	PwC						FIDAROC - 2021 / ERNST AND YOUNG (20219-2020)					
	Montant par année			% par année (par rapport au total)			Montant pa année			% par année (par rapport au total)		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMENS DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS	980 000	1 052 000	1 030 000	74,2%	95%	100%	450 000	450 000	450 000	62,5%	100%	100%
Filiales												
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	340 000	60 000		25,8%	5%	0%	270 000			37,5%		
Emetteur												
Sous total	1 320 000	1 112 000		100%	100%	100%	720 000	450 000	450 000	100%	100%	100%
Autres prestations rendues												
Autres												
Sous total												
Total	1 320 000	1 112 000	1 030 000	100%	100%	100%	720 000	450 000	450 000	100%	100%	100%



SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC

Société Anonyme au capital de 282 965 300 Dirhams
 Siège social : N°38, Boulevard Aïn Ifrane, Lot Alamia,
 Sidi Moumen Casablanca - Maroc
www.boissons-maroc.com